Rapport annuel **2016–17**

Agricorp®

Un organisme du gouvernement de l'Ontario

Table des matières

4. Message du président
6. Gouvernance
9. Conseil d'administration
12. Message du directeur général
14. Programmes et services
22. Autres programmes et services
24. Services à l'industrie
26. Rapport de gestion
40. Objectifs et résultats de rendement pour l'exercice 2016-17
42. Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière
43. Rapport de l'auditeur indépendant
44. États financiers
48. Notes afférentes aux états financiers

Agricorp est une société de la Couronne du gouvernement de l'Ontario qui exécute des programmes de gestion des risques de l'entreprise à l'intention des producteurs agricoles de l'Ontario au nom des gouvernements provincial et fédéral. L'organisme a été créé en vertu de la *Loi de 1996 sur AgriCorp* et est classé comme entreprise opérationnelle en vertu de la Directive concernant les organismes et les nominations. À titre d'organisme, nous avons la souplesse, la garantie d'une prise de décision indépendante et un cadre de gouvernance robuste de manière à répondre aux nouveaux besoins des clients, de l'industrie et des gouvernements.

Des champs à la salle de conférence, le personnel et le conseil d'administration d'Agricorp allie la richesse de son expertise en agriculture avec des connaissances étendues en finances, en gestion des risques, en communications, en ressources humaines, en droit et en administration publique.

Un grand nombre d'employés viennent du milieu agricole et ils apportent un point de vue unique et une orientation client solide à nos activités quotidiennes.

Nous établissons un lien entre les producteurs et les programmes

L'industrie agricole et agroalimentaire est l'un des principaux moteurs de l'économie en Ontario qui injecte 36,4 milliards de dollars dans l'économie de la province et emploie 790 000 personnes, soit près d'un emploi sur neuf dans la province.* Les producteurs ontariens travaillent fort dans un environnement volatil et difficile pour produire des produits agricoles sûrs et de grande qualité pour des millions de personnes, ici même et à l'étranger.

* Le défi lancé par la première ministre au secteur agroalimentaire : Tirer parti du succès : http://www.omafra.gov.on.ca/french/about/agrifoodchallenge.htm

Bref historique d'Agricorp

Partout dans le monde, les gouvernements offrent des programmes de gestion des risques agricoles afin de protéger les produits agricoles, l'approvisionnement alimentaire et le moteur économique qu'est le secteur de l'agroentreprise. Agricorp est fier d'exécuter ces programmes de gestion des risques qui aident les producteurs ontariens à protéger leur exploitation agricole contre les risques au-delà de leur contrôle et qui les encouragent à investir et à innover.

Le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario (MAAARO) et Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) sont responsables de l'administration des politiques relatives aux programmes et Agricorp est responsable de l'exécution des programmes.

Chaque année, Agricorp exécute ses programmes de façon efficace, en mettant l'accent sur l'efficience, l'amélioration continue et un service à la clientèle de qualité. Au cours de l'exercice 2016-17, les programmes exécutés par Agricorp ont fourni une responsabilité couverte de 5 milliards de dollars et des paiements de 293 millions de dollars aux producteurs ontariens.

Notre vision

Être une organisation polyvalente, axée sur le client, qui œuvre avec des partenaires pour offrir de façon novatrice des programmes et services qui améliorent la vitalité de l'agriculture en Ontario.

Notre mission

Nous établissons des liens entre les producteurs et les programmes.

Nos partenariats ont pour objet d'élaborer des programmes de gestion des risques qui sont adaptés aux besoins changeants de l'agriculture.

L'exécution est notre point fort.

Notre préoccupation centrale consiste à offrir de manière transparente et avec intégrité des programmes de qualité qui sont efficaces.

Les clients demeurent notre priorité.

Nous voulons offrir à nos clients un service hors pair et des programmes qui leur procurent une sécurité financière tout en les aidant à gérer leurs risques.

Notre personnel est à la base de notre succès.

La collaboration et l'amélioration continue permettent d'exploiter au maximum nos forces vers l'atteinte d'un objectif commun.

Nous avons l'obligation de rendre des comptes à la population.

Grâce à notre utilisation judicieuse des fonds publics, nous offrons des programmes au nom de nos partenaires agricoles et gouvernementaux en faisant preuve de constance, d'ouverture et de fiabilité.

Message du président

Soutenir le secteur vital qu'est l'agriculture

Une chose que j'ai constatée en près de trente années comme agriculteur, c'est que la météo est imprévisible en Ontario. Des conditions météorologiques qui changent rapidement ne sont qu'une des raisons pour laquelle les programmes de gestion des risques sont si importants. Les agriculteurs sont quotidiennement exposés aux risques – des conditions météorologiques aux maladies des plantes, aux ravageurs, à la fluctuation des marchés, aux hausses des coûts de production et même aux questions commerciales.

Nous avons tous besoin de nourriture pour survivre, mais un secteur agricole et agroalimentaire fort est également vital à la survie économique de l'Ontario. Ce secteur injecte 36 milliards de dollars dans le produit national brut et soutient près de 11 p. 100 des emplois dans la province. Les agriculteurs doivent savoir que nous accordons de l'importance au travail qu'ils accomplissent et qu'ils ont tous notre soutien. C'est pourquoi les gouvernements investissent dans les programmes de gestion des risques et c'est la raison pour laquelle Agricorp existe.

2017 est une année d'anniversaires. Agricorp célèbre 20 années de service. Le Programme de gestion des risques de l'Ontario fête ses dix années d'existence, et l'Assurance-production, quant à elle, ses 50 années d'existence. Les programmes de gestion des risques ont évolué au cours des ans, afin de s'adapter aux pratiques changeantes de l'industrie et au nombre croissant de cultures qui sont cultivées dans la province. Plusieurs programmes ont été lancés et ont pris fin, mais l'Assurance-production dure depuis 50 ans.

À sa création en 1966, l'Assurance-production s'appelait l'assurance-récolte, et elle était en vigueur pour la campagne agricole 1967. Cette année-là, la couverture était disponible pour deux produits agricoles : blé d'hiver et céréales de printemps. La province a délivré 646 contrats d'assurance, pour une superficie de cultures de 29 000 acres et une responsabilité couverte de 1,3 million de dollars. Le versement d'indemnités s'élevait à 237 000 $. Comparons ces chiffres à ceux d'aujourd'hui. Le programme couvre maintenant plus de 100 produits agricoles, pour une responsabilité couverte de 3,1 milliards de dollars. Plus de 35 000 contrats d'assurance ont été souscrits pour une superficie cultivée de cinq millions d'acres. Même si la couverture a été élargie, les primes sont demeurées stables. Les primes pour le blé d'hiver sont passées de 6,99 $ l'acre en 1967 à 20,16 $ l'acre en 2016, mais par rapport à la valeur de la culture, les taux de prime ont en fait baissé – de 14,4 p. 100 de la valeur de la culture à 5,76 p. 100. Maintenir la pertinence et la pérennité du programme, et s'assurer qu'il demeure abordable, a été un exploit pour les gouvernements, l'industrie et Agricorp.

Agricorp a également évolué. J'ai été à même de le constater lors de ma première année comme président du conseil d'administration. Agricorp gère diverses formes de changement chaque année. Que ce soit la conception des programmes, les pratiques de production, les événements météorologiques ou de nouvelles exigences administratives, les années se suivent et ne se ressemblent pas. Agricorp a montré qu'il était une organisation flexible qui répond aux besoins de ses clients.

Répondre aux besoins de l'agriculture ontarienne est une entreprise pleine de défis, et Agricorp a su le faire avec succès depuis vingt ans. Je suis fier de contribuer à cette réussite.

Agricorp a été chargé d'offrir un service de grande qualité aux Ontariens. Ceci comprend l'établissement et l'atteinte d'objectifs qui s'alignent sur l'orientation stratégique d'Agricorp et les priorités gouvernementales. Nous nous concentrons sur l'exécution des programmes de gestion des risques de manière efficace et en temps opportun. Nous cherchons continuellement des moyens d'obtenir des gains d'efficience et de réduire les coûts d'exploitation, particulièrement dans le contexte fiscal actuel. Nous travaillons à améliorer nos services et à réduire le fardeau administratif des producteurs, pour qu'il leur soit plus facile de faire affaire avec nous. Enfin, nous sommes déterminés à maintenir le taux élevé de satisfaction de la clientèle que nous avons obtenu depuis plusieurs années. Tel est notre mandat et notre engagement envers les producteurs et le gouvernement de cette province.

En tant que producteur, j'ai participé aux programmes de gestion des risques et je les ai compris du point de vue des clients. En tant que président du conseil d'administration, j'apprends maintenant à connaître les rouages de l'exécution, et cela a été toute une révélation pour moi de constater le volume et la complexité du travail géré par Agricorp. L'agriculture en Ontario est très diversifiée, avec un grand nombre de produits agricoles et de structures d'entreprise, des petites fermes familiales aux grandes exploitations agricoles. Répondre aux besoins de l'agriculture ontarienne est une entreprise pleine de défis, et Agricorp a su le faire avec succès depuis vingt ans. Je suis fier de contribuer à cette réussite.

J'aimerais rendre hommage à notre gouvernement et aux partenaires de l'industrie et les remercier de partager leur sagesse, leur expérience et leur expertise. J'aimerais également remercier les cadres supérieurs, le directeur général, Doug LaRose, et tous les employés d'Agricorp pour leurs efforts soutenus et leur dévouement. Je me réjouis à l'idée de travailler avec vous tous au cours du prochain exercice, alors que nous continuerons à renforcer l'industrie agroalimentaire dynamique en Ontario.

Murray Porteous
Président

Gouvernance

Agricorp est régi par des lois et par des directives qui guident les organismes de l'Ontario en ce qui concerne l'exécution des services à la population. La *Loi de 1996 sur AgriCorp* précise l'objet des activités d'Agricorp, ses pouvoirs, son mandat et sa structure organisationnelle. En tant qu'organisme du gouvernement provincial, Agricorp doit faire une utilisation judicieuse des fonds publics, a l'obligation de rendre des comptes à la population et fait l'objet de vérifications périodiques par les vérificateurs de l'organisme et des gouvernements provincial et fédéral.

Nous révisons et raffinons régulièrement nos pratiques en matière de gouvernance afin d'adapter et de renforcer nos politiques et nos procédures pour nous assurer qu'elles demeurent efficaces. Des critères robustes de gouvernance et de surveillance nous permettent de nous assurer que nos objectifs sont réalisés, que nos ressources sont bien gérées et que les intérêts des intervenants sont protégés et pris en compte dans les décisions clés.

Recours au modèle d'organisme

Les organismes du gouvernement de l'Ontario sont variés et peuvent être créés pour un certain nombre de raisons. Étant donné l'intérêt manifesté par le public pour une industrie agricole viable et durable et étant donné que l'agriculture est une responsabilité partagée entre les gouvernements fédéral et provincial, Agricorp a été créé pour exécuter, au nom des gouvernements, des programmes et des services destinés à l'industrie agricole. En tant qu'organisme, nous possédons la flexibilité organisationnelle nécessaire pour s'adapter aux besoins changeants de l'industrie et des gouvernements. Notre conseil d'administration dispose d'un éventail d'expérience, de connaissances et de leadership pour s'acquitter de son rôle de gouvernance. Sous sa gouvernance, notre personnel tire parti de son expertise technique et de ses compétences pour se concentrer sur l'exécution efficiente et efficace des programmes tout en devant rendre des comptes aux gouvernements. Nous appuyons les gouvernements en offrant des conseils sur les politiques et les programmes agricoles, exécutons les programmes de façon efficiente et efficace et conservons la confiance du public en nous assurant de respecter l'ensemble des lois, des directives et des lignes directrices applicables. Nous réglons également les dossiers individuels de façon professionnelle et indépendante.

Structure hiérarchique

Le conseil d'administration et le personnel d'Agricorp collabore avec le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario (MAAARO). Notre directeur général relève du conseil d'administration, et le président du conseil d'administration relève du ministre. Le conseil d'administration et ses comités jouent un rôle central en vue d'assurer que l'orientation et les attentes du gouvernement se traduisent en stratégies, et en vue de donner des orientations au directeur général, de le surveiller et de le conseiller. Le personnel du MAAARO supervise la gouvernance de l'organisme et fournit des conseils au ministre, comme le souligne la Directive concernant les organismes et les nominations.

Protocole d'entente

Un protocole d'entente définit les relations entre Agricorp et le MAAARO et il clarifie les attentes et les exigences en matière de déclaration. Le protocole établit les rapports de responsabilisation entre le ministre et le président au nom d'Agricorp. Le protocole définit également les rôles et les responsabilités du président et des membres du conseil d'administration et du directeur général, ainsi que les rôles et les responsabilités du ministre, et du sous-ministre dans l'exploitation de l'organisme Ce cadre de gouvernance efficace permet d'assurer l'échange d'information en temps opportun en vue d'appuyer une meilleure prise de décisions, une reddition des comptes clairement documentée et des ententes de services rationalisées.

Normes en matière d'éthique

Agricorp entend maintenir les normes les plus élevées en matière d'éthique. Nous suivons des pratiques exemplaires qui sont essentielles en vue de conduire ses activités de manière éthique et responsable. Les activités quotidiennes

de l'ensemble du personnel sont guidées par les normes de conduite les plus élevées, telles qu'elles sont définies par les lois, les directives, notre énoncé de mission, ainsi que par nos politiques et procédures d'entreprise.

Code d'éthique, serment d'office et serment d'allégeance

Agricorp a un code d'éthique et de conduite professionnelle complet qui édicte les normes en matière de comportement éthique et de responsabilité, et il s'attend à ce qu'elles soient respectées par les membres du personnel et du conseil d'administration. Tous les ans, les employés et les membres du conseil d'administration doivent signer un formulaire d'accusé de réception par lequel ils conviennent de se comporter conformément au code et les employés reçoivent une formation annuelle. Le serment d'office et le serment d'allégeance pour les nouveaux employés servent à rappeler aux employés le poids des obligations et des responsabilités qu'ils assument à titre de membres d'un organisme gouvernemental.

Directives gouvernementales

Agricorp doit se conformer aux directives du gouvernement provincial qui guident les organismes en ce qui concerne l'exécution des services à la population. La Directive concernant les organismes et les nominations fournit le cadre de responsabilisation dans lequel Agricorp exerce ses activités. Des directives précises se répartissent en les trois grandes catégories suivantes :

- **Planification des activités et gestion financière :** comprend des directives sur la délégation de pouvoir, les opérations financières, ainsi que les frais de déplacements, de repas et d'hébergement.
- **Obligation de rendre des comptes et gouvernance :** comprend des directives sur l'approvisionnement, la vérification interne et la transparence.
- **Gestion de l'information et de la technologie de l'information :** comprend des directives sur le respect de la vie privée et sur l'accès à l'information.

Agricorp a rempli toutes les obligations et a respecté ses échéances en vertu de la Directive concernant les organismes et les nominations, ce qui a démontré notre engagement en matière de transparence et d'obligation de rendre des comptes. L'information suivante devait être postée sur notre site Web : notre plan d'activités, le protocole d'entente, ainsi que les dépenses des membres du conseil d'administration et de l'équipe de gestion

D'autres lois générales et des directives doivent également être respectées, notamment la *Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario*, la *Loi sur les services en français*, la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* et la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* ainsi que la Directive sur l'obligation de rendre compte en matière de paiements de transfert.

Responsabilités du conseil d'administration

Le conseil d'administration suit les meilleures pratiques en matière de gouvernance, y compris le perfectionnement continu et la formation, la planification de la relève du conseil d'administration, le processus d'autoévaluation, la tenue de séances régulières à huis clos et les séances annuelles de planification stratégique. Les règlements d'Agricorp fournissent des lignes directrices relativement à la gouvernance du conseil d'administration et décrivent les rôles et les responsabilités du président, des membres et des comités du conseil d'administration, notamment la surveillance des opérations fiduciaires et des activités de l'organisme, la planification stratégique, la gestion des risques et le contrôle interne, la conduite légale et éthique, l'orientation, la formation continue et l'évaluation des administrateurs, ainsi que la liaison des activités avec le MAAARO.

Comités du conseil d'administration

Deux comités du conseil d'administration supervisent et conseillent le conseil d'administration.

Le Comité des finances et de la vérification :

- Élabore le plan annuel de vérification interne, rencontre des membres de la division de la vérification interne de l'Ontario, et examine les rapports des vérificateurs internes et la manière dont la direction donne suite aux recommandations en matière de vérification (rapports d'audit interne du gouvernement de l'Ontario au comité des finances et de la vérification)
- Surveille la manière dont la direction a évalué les risques commerciaux et a prévu d'y répondre et identification des risques émergents
- Supervise les politiques de placement d'Agricorp relativement à des fonds comme le Fonds d'Assurance-production
- Supervise le processus de communication de l'information financière et le système de contrôle interne
- Examine et recommande l'approbation du conseil d'administration des états financiers vérifiés d'Agricorp et des états financiers du régime de retraite
- Supervise le régime de retraite des employés et des activités de gestion des placements d'Agricorp, y compris l'examen périodique des énoncés des politiques de placement et s'assure du respect de toutes les exigences réglementaires
- Examine le plan d'audit des états financiers, tel qu'il est présenté par la vérificatrice générale de l'Ontario et se réunit avec la vérificatrice générale de l'Ontario sur une base annuelle

Le Comité de la gouvernance et des ressources :

- Examine et recommande au conseil d'administration des changements au mandat et au rôle d'Agricorp, examine et recommande un protocole d'entente entre le président et le ministre et procède à l'examen annuel de l'ensemble des documents sur la gouvernance d'entreprise
- Supervise, examine et fait des recommandations relativement à la philosophie, à la politique et aux programmes de rémunération d'Agricorp, afin de garantir le respect des lois pertinentes
- Fournit des conseils sur les critères de nomination et les candidats potentiels à la nomination au conseil d'administration, et assure une surveillance et fait des recommandations en matière de formation et de perfectionnement pour les membres du conseil d'administration
- Assure une surveillance et recommande des améliorations à apporter au processus annuel d'évaluation de l'efficacité du conseil d'administration, ce qui comprend les membres des comités et les membres du conseil d'administration
- Recommande des stratégies appropriées en matière de mobilisation qui s'adressent aux intervenants clés avec lesquels communique le conseil d'administration

Conseil d'administration

Le conseil d'administration est composé d'au moins cinq membres, qui sont tous nommés par le lieutenant-gouverneur par l'intermédiaire d'un décret sur la recommandation du ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales. Le conseil d'administration recommande les nominations au ministre de façon à assurer une bonne composition de compétences d'expérience et de perspectives.

Le mandat des membres du conseil d'administration est de trois ans au maximum et celui-ci peut être reconduit. Les membres du conseil d'administration d'Agricorp sont des chefs de file en agriculture, en affaires et au sein de la collectivité et ils ont un large éventail de savoir-faire et d'expérience qui est mis à profit pour la supervision de l'organisation. Durant l'exercice 2016-17, le conseil d'administration d'Agricorp était formé des membres suivants :

Murray Porteous
Président (Comté de Norfolk)
18 novembre 2015 –
17 novembre 2018

Murray est actuellement associé dans l'entreprise Lingwood Farms Ltd., dans le comté de Norfolk. Murray a déjà été président du conseil d'administration d'un certain nombre d'organisations de l'industrie agricole, y compris l'Association des fruiticulteurs et des maraîchers de l'Ontario, l'Ontario Agricultural Commodity Council, le Conseil canadien de l'horticulture et l'Institut de recherche agricole de l'Ontario. Murray a fait ses études à l'Université de Guelph et il détient un baccalauréat ès sciences agricoles (BSA) avec spécialisation en gestion d'exploitation agricole.

Rod Stork
Vice-président (Guelph)
4 janvier 2011 –
3 janvier 2017

Rod a occupé de multiples postes au cours de plus de 30 années où il a travaillé au ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario, notamment à titre de président de la Commission de commercialisation des produits agricoles de l'Ontario et à titre de directeur du développement économique. À sa retraite, il a été président à temps partiel du tribunal d'appel de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales. En 2008 et 2009, il a animé le groupe de travail sur les céréales et les oléagineux qui a mené à la création de l'association Grain Farmers of Ontario.

Anna Bragg
(Région de Durham)
27 mai 2015 –
26 mai 2018

Anna Bragg est copropriétaire de Bragg Custom Farming Ltd et de Bragg's Wild Bird Seed dans l'Est de l'Ontario. Elle possède une vaste expérience à titre de productrice de céréales et d'oléagineux et elle est diplômée du Advanced Agricultural Leadership Program. Anna a siégé à plusieurs conseils d'administration d'associations de l'industrie, y compris celui de la Ontario Corn Producers' Association où elle a également été présidente, et elle a siégé à titre de membre du conseil d'administration de Grain Growers of Canada et du conseil d'administration du Conseil des grains du Canada. Anna travaille également à temps partiel comme infirmière autorisée en exercice privé.

John Core
(Guelph)
22 octobre 2014 –
21 octobre 2017

John Core a été chef de la direction de la Commission canadienne du lait et président de la Dairy Farmers of Ontario. M. Core joue un rôle actif au sein de la collectivité, notamment à titre de président du conseil d'administration de l'Hôpital général de Guelph et de membre du conseil d'administration de l'Ontario Agricultural Hall of Fame Association pour 2015-16. Il détient une maîtrise et un baccalauréat ès sciences agricoles de l'Université de Guelph.

Carolyn Fuerth
(Comté d'Essex)
25 août 2015 –
24 août 2018

Carolyn est partenaire dans l'entreprise Ewe Dell Family Farms, située dans le comté d'Essex. Elle a siégé au sein de plusieurs conseils d'administration d'associations de l'industrie, y compris à titre de membre fondatrice et de présidente sortante de l'organisme L'Éducation agro-alimentaire de l'Ontario, Inc. et à titre de membre de la Commission de commercialisation des produits agricoles de l'Ontario de 2004 à 2012. Active au sein de la collectivité, elle est membre de l'Ontario Agriculture Hall of Fame. Carolyn a été titulaire de la bourse Nuffield et elle a également été membre du conseil d'administration de l'association. Carolyn détient un baccalauréat en sciences de l'Université de Guelph et un diplôme de l'Advanced Agricultural Leadership Program.

Sheryl King, CA, MBA, FICB
(Région de Halton)
17 juillet 2013 –
13 septembre 2019

Sheryl King est directrice générale à la Banque de Montréal, où elle a occupé plusieurs postes à responsabilités croissantes. Sheryl est une professionnelle en finance respectée qui compte plus de 20 années d'expérience à l'échelle internationale sur le plan de la surveillance de la gestion et de la déclaration des entités juridiques, et sur le plan de la gestion des liquidités, du financement et de la gestion du bilan.

Patricia Lorenz, MBA, CA, CPA, DVM
(Toronto)
7 août 2013 –
20 septembre 2019

Patricia Lorenz est directrice de l'exploitation chez Avertus Inc., une entreprise spécialisée en neuro-intelligence, et elle est l'une des directrices du Réseau des Organisations Ange Ontarien. Patricia a de l'expérience dans les secteurs suivants : fabrication de produits alimentaires, logiciels, commerce de détail, édition, diagnostic, distribution et commercialisation des technologies agricoles. Elle est vétérinaire autorisée en Ontario.

James Rickard
(Région de Durham)
25 août 2015 –
24 août 2018

James (Jim) est copropriétaire et exploitant de l'entreprise Ceresmore Farms Ltd., dans le comté de Durham. Jim a été président de la Commission ontarienne de commercialisation des œufs d'incubation et des poussins de poulets à griller et à rôtir, et il a pris sa retraite de ce poste en 2014. Il a auparavant été directeur, vice-président et président de l'Agricultural Adaptation Council, président de l'Ontario Apple Growers, président du Tribunal d'appel de l'agriculture, de l'alimentation et des affaires rurales, ainsi que directeur, vice-président et président de l'Ontario Processing Vegetable Growers. Jim détient un baccalauréat ès sciences agricoles (phytotechnie) de l'Université de Guelph et il a été titulaire de la bourse Nuffield.

Marshall Schuyler
(Comté de Norfolk)
27 mai 2015 –
26 mai 2018

Marshall Schuyler est l'un des propriétaires exploitants de Schuyler Farms Limited, une exploitation agricole qui produit des pommes, des cerises sures de transformation, des céréales, du maïs, du soya, et qui fait l'élevage d'agneaux. Il est président de la Norfolk Fruit Growers Association et est membre du conseil d'administration de CherrCo et du conseil d'administration de Cherry Central, deux organismes américains de commercialisation des cerises. Marshall a également été membre du conseil d'administration de Ontario Processing Vegetable Growers. Il détient un baccalauréat en sciences agricoles de l'Université de Guelph.

Harry Stoddart
(Kawartha Lakes)
30 mai 2012 –
29 mai 2018

Harry est agriculteur depuis plus de vingt ans et il possède toujours une exploitation de cultures commerciales et d'élevage qu'il continue de diriger. Il possède également quinze ans d'expérience à titre de consultant en gestion chez PricewaterhouseCoopers, IBM et au sein de sa propre société d'experts-conseils. Durant cette période, il a travaillé sur des projets clés pour le secteur public et le secteur agroalimentaire de l'Ontario.

Maria Van Bommel
(Middlesex)
28 août 2013 –
27 août 2019

Autrefois députée à l'Assemblée législative de l'Ontario où elle a représenté la circonscription de Lambton-Kent-Middlesex et anciennement conseillère municipale du canton d'East Williams, Maria Van Bommel a été également productrice de porcs et de volailles. Elle a aussi été adjointe parlementaire de plusieurs ministres ontariens, y compris de la ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario. Maria est active dans la collectivité et elle a siégé à plusieurs conseils de l'industrie et comités permanents de l'Assemblée législative.

Greg Vanden Bosch
(Comté de Dundas)
22 mars 2017 –
21 mars 2020

Greg est associé dans l'entreprise Vanden Bosch Farms et associé principal dans l'entreprise Vanden Bosch Elevators Inc., toutes deux situées à Chesterville, en Ontario. Il a également été membre du conseil d'administration et président du comité de la section des céréales de l'Ontario Agri Business Association. Diplômé du Campus Ridgetown de l'Université de Guelph en 1988, Greg est diplômé de l'Advanced Agricultural Leadership Program (groupe 4) et de l'Executive Program for Agricultural Producers en 1995.

Message du directeur général

Établir un lien entre producteurs et programmes depuis 20 ans

Agricorp établit un lien entre les producteurs et les programmes depuis 20 ans. Prenons ensemble un moment pour revenir sur notre passé et mesurer les progrès accomplis.

Au cours de notre première année d'activités, nous avons exécuté trois programmes. Nous avons versé 42 millions de dollars en paiements de programme. Nous n'avions pas de site Web et certainement pas de services en ligne. Nous avions à composer avec les problèmes potentiels de l'an 2000 afin de nous préparer à l'arrivée du nouveau millénaire.

Nous avons fait bien du chemin depuis cette époque. Nous offrons maintenant des régimes d'assurance pour plus de 100 produits agricoles, du haricot adzuki au zucchini. Nous avons normalisé et rationalisé nos processus afin d'être plus efficients. Notre organisation a fait l'objet d'une restructuration par fonction afin de mieux gérer l'exécution de notre nombre croissant de programmes. Nous avons lancé des solutions technologiques pour que les producteurs puissent faire des affaires en ligne et recevoir des paiements de programme par voie électronique. De plus, nous avons amélioré l'expérience lorsque nous avons l'occasion de rencontrer les producteurs en personne.

Mon premier exercice à titre de directeur général a été une expérience enrichissante et instructive. J'en ai appris beaucoup plus au sujet de la complexité des défis et des risques auxquels sont exposées les exploitations agricoles et je continue de miser sur ma formation et sur mon expertise afin de développer et de mettre en œuvre des solutions informatiques pour nos activités. Au fil des ans, les producteurs ont adopté la technologie, et Agricorp a fait de même. Nous continuons de faire des progrès à cet égard; nous améliorons nos processus et appuyons les capacités de nos systèmes en vue d'obtenir des gains d'efficience. Nous améliorons l'expérience client grâce au traitement plus rapide des fichiers, à la réduction de la paperasserie et à des options de service plus commodes.

Nous sommes passés maîtres dans l'art d'être prêt à exécuter. L'étendue de notre expérience et de notre expertise du secteur agricole est excellente. En 20 ans, notre équipe a pris de l'ampleur, et ses membres ont apporté une vaste gamme de connaissances en analyse, développement des ressources, technologie de l'information, élaboration de politiques et de programmes, planification stratégique, communications, droit, approvisionnement et finance. Nous avons relevé de nombreux défis durant cet exercice, et nous les avons surmontés. Nous respectons systématiquement les exigences et les directives législatives. Nous avons consacré beaucoup d'efforts à l'amélioration de la qualité au cours de cet exercice, et ce, afin de veiller à bien faire les choses chaque fois. Nous menons nos activités de manière rigoureuse et nous veillons au contrôle des coûts. Mais surtout, nous sommes là pour les producteurs lorsqu'ils ont besoin de nous.

> Nous menons nos activités de manière rigoureuse et nous veillons au contrôle des coûts. Mais surtout, nous sommes là pour les producteurs lorsqu'ils ont besoin de nous.

Durant la même période, les producteurs ont également rencontré des difficultés en raison du temps sec, de la hausse des coûts de production et de la baisse des prix du marché. Nous étions prêts. Nous avons communiqué régulièrement avec les producteurs pour leur rappeler les options qui s'offraient à eux et la façon dont nous pouvions les aider. Nous avons développé des plans et des plans d'urgence pour nous assurer d'exécuter un service à la clientèle de qualité et de verser les paiements de programme en temps opportun. Nous avons fait la promotion de notre gamme croissante d'options de service pour donner à nos clients une vaste sélection de canaux de service qui leur conviennent le mieux.

En réponse à nos initiatives, les clients nous ont encore donné une note de classement élevée dans le cadre de notre sondage annuel sur la satisfaction de la clientèle. La firme Ipsos Reid Loyalty a mené un sondage auprès de 600 clients en janvier et une proportion de 94 p. 100 d'entre eux a indiqué que nous nous acquittons de nos activités aussi bien, ou même mieux, que les autres organisations avec lesquelles ils font affaire, ce qui indique que nous continuons de fournir un niveau de service élevé, et que nous avons amélioré notre classement par rapport à celui de l'exercice précédent. Ces résultats montrent que nous avons parcouru beaucoup de chemin en 20 ans et que nous sommes sur la bonne voie.

Nous n'aurions pas pu obtenir ce succès sans une forte gouvernance, une gestion solide et des employés dévoués. J'aimerais remercier notre président, Murray Porteous, pour sa direction avisée, ses bons conseils et son expertise du secteur agricole. Je remercie également les membres de notre conseil d'administration pour leur professionnalisme, leurs connaissances et leur soutien continu. Et merci à nos précieux employés et à nos collègues du MAAARO pour leur passion et leur engagement.

Nous avons réalisé de nombreux progrès en 2016, mais il reste encore beaucoup à faire. Notre initiative actuelle de mettre en œuvre les nouvelles fonctionnalités et les nouveaux processus relatifs à l'Assurance-production contribuera dans une grande mesure à améliorer notre exécution des programmes. Cette initiative, alliée à notre engagement indéfectible envers l'amélioration continue, devrait faire en sorte que nous serons bien positionnés pour faire face à l'avenir.

Doug LaRose
Directeur général

Programmes et services

L'Ontario est l'une des régions où l'industrie agricole est la plus diversifiée au pays, avec plus de 200 produits agricoles cultivés sur 12,6 millions d'acres de terre agricole.* L'industrie agroalimentaire ontarienne occupe le deuxième rang parmi les secteurs qui contribuent le plus à l'économie de la province. L'agriculture est un moteur de l'activité économique, mais elle est également une industrie risquée.

* Statistique Canada, Recensement de l'agriculture de 2011

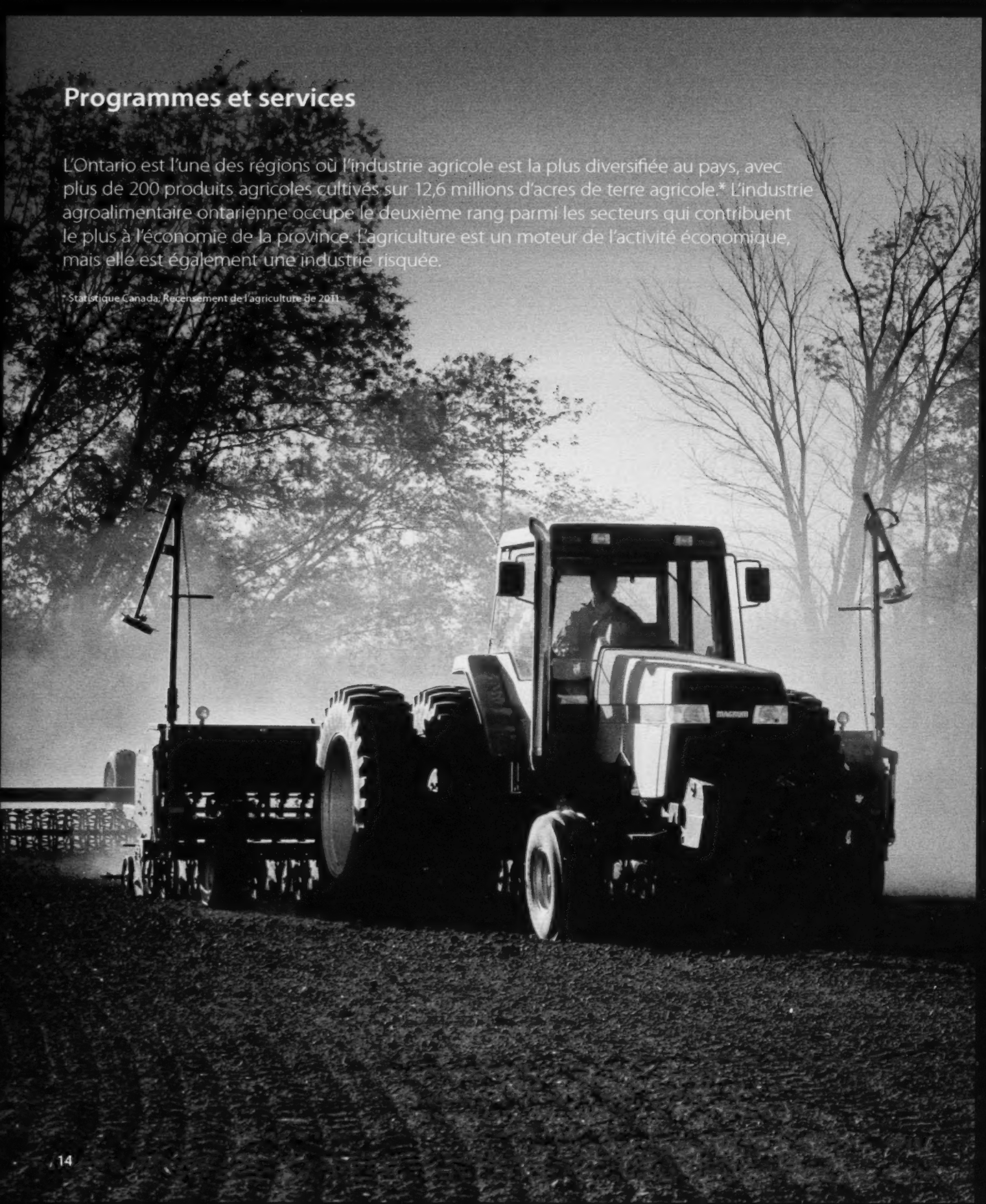

Les agriculteurs d'aujourd'hui ont recours à une gamme d'outils, de technologie et aux meilleures pratiques agricoles afin de maximiser les profits et de réduire au minimum les risques. Cependant, certains risques échappent à leur contrôle, tels que les conditions météorologiques, les maladies des plantes, les prix du marché et les coûts de production. Pour aider à gérer ces risques, Agricorp assure la prestation de trois programmes de base : Agri-stabilité, Assurance-production et Programme de gestion des risques (PGR).

Les programmes Agri-stabilité et Assurance-production font partie d'un ensemble complet de programmes de gestion des risques de l'entreprise offert à l'échelle nationale dans le cadre de *Cultivons l'avenir 2*. Le PGR est un programme qui n'est offert qu'aux agriculteurs ontariens et il est financé uniquement par la province.

Les producteurs voient l'intérêt de participer aux programmes offerts par Agricorp. Selon les résultats de notre sondage annuel sur la satisfaction de la clientèle, la majorité des clients sont d'accord que ces programmes aident à stabiliser leurs revenus, malgré les risques hors de leur contrôle, qu'ils leur permettent d'innover et d'investir dans l'amélioration de leur exploitation agricole; de même, la participation des producteurs à ces programmes permet aux prêteurs d'avoir confiance quand ceux-ci veulent obtenir du financement qui leur permet de poursuivre leurs activités.

Différents programmes couvrent différents risques

Chaque programme couvre différents risques, des événements météorologiques, en passant par la hausse des coûts de production et la volatilité du marché. En participant aux trois programmes de base, les producteurs s'assurent d'obtenir une couverture maximale pour leur exploitation agricole et de soutenir leurs activités commerciales à long terme.

Résumé des programmes en un coup d'œil

Programme	Participation	Paiements	Risques et avantages
Agri-stabilité	• 11 900 • Marge de référence de 2 milliards de dollars	59 millions de dollars en 2016-17 (pour plusieurs années de programme, principalement en 2015)	**Baisses importantes et imprévues de revenu*** • Protège le revenu agricole total pour l'ensemble des produits agricoles, plutôt qu'un produit agricole à la fois • Abordable (315 $ par tranche de 100 000 $ de marge de référence)
Assurance-production	• 14 300 • Responsabilité couverte de 3,1 milliards de dollars	128 millions de dollars en 2016-17 (pour plusieurs années de programme)	**Faibles rendements et pertes de récoltes attribuables à des risques assurés** • Couverture basée sur un niveau de production garanti • Choix de régimes d'assurance et de niveaux de garantie pour 100 produits agricoles
Programme de gestion des risques	• Céréales et oléagineux – 5 600 • Bétail – 1 900 • PAGR – 2 000	97 millions de dollars en 2016-17 (pour plusieurs années de programme)	**Fluctuation des prix des produits agricoles et pertes ou dépenses agricoles générales** • Aide à compenser les pertes causées par la faiblesse des prix des produits agricoles (pour les secteurs suivants : céréales et oléagineux, bovins, porcs, moutons et veaux) • Aide à limiter les risques associés à l'exploitation agricole (pour les produits horticoles comestibles)

* Les faibles baisses de revenu sont couvertes par Agri-investissement, un programme exécuté par Agriculture et Agroalimentaire Canada.

Agri-stabilité en chiffres

11 900
participants pour l'année de programme 2015

2 milliards de dollars
en marge de référence (revenu agricole moins les dépenses)

58,8 millions de dollars
en paiements de programme, y compris :

2 millions de dollars
en paiements provisoires pour les producteurs éprouvant des difficultés financières

72 %
des clients sont satisfaits ou très satisfaits de l'exécution du programme Agri-stabilité

68 %
des clients sont d'accord que ce programme les aide à stabiliser leur revenu agricole

Agri-stabilité

Les producteurs de bétail ont reçu la plus grande part des paiements au titre d'Agri-stabilité pour 2015, y compris 21 millions de dollars pour les bœufs et 11 millions de dollars pour les truies.

Agricorp assure la prestation du programme Agri-stabilité au nom des gouvernements fédéral et provincial, qui financent le programme à raison de 60 % et 40 % respectivement. Agri-stabilité offre une couverture abordable pour la gestion des risques de l'entreprise. Lorsque les producteurs font face à des conditions telles que la désorganisation du marché, des baisses importantes de production, l'indexation des coûts ou des coûts de production imprévus, Agri- stabilité protège le revenu agricole pour l'ensemble des produits agricoles de leur exploitation plutôt qu'un produit agricole à la fois. Les paiements sont basés sur la marge de référence du producteur, qui est calculée à partir des revenus actuels et historiques de l'exploitation agricole. En cas de difficultés financières, les producteurs peuvent demander une avance sur leur paiement estimatif pour les aider à gérer leurs mouvements de trésorerie.

Faits saillants d'Agri-stabilité

La couverture d'Agri-stabilité est généralement traitée durant l'année civile suivante, à la fin de l'année d'imposition. Ainsi, la plupart des dossiers Agri-stabilité 2015 ont été traités en 2016. Généralement, les prix des céréales et des oléagineux sont demeurés assez élevés tout au long de 2015. Plusieurs facteurs du marché ont causé la baisse des prix des bovins et des porcs durant l'automne 2015, ce qui a eu un impact sur les marges de programme pour l'année de programme 2015. Les producteurs de bétail ont reçu la plus grande part des paiements au titre d'Agri-stabilité pour 2015, y compris 21 millions de dollars pour les bœufs et 11 millions de dollars pour les truies.

Assurance-production

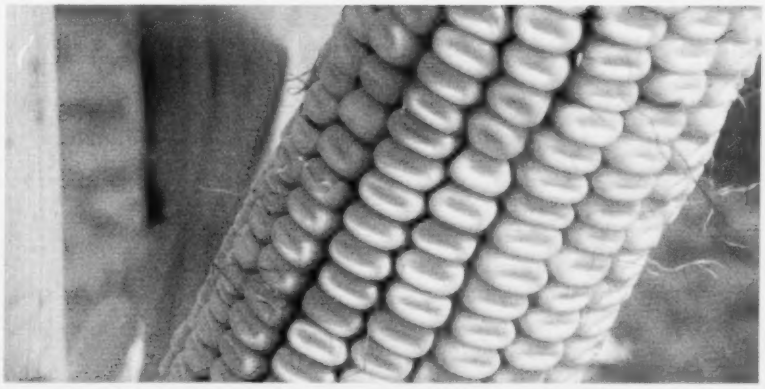

La sécheresse a été le principal risque en 2016, et représentait à elle seule 89 p. 100 des demandes d'indemnisation et des indemnités de 114 millions de dollars.

Agricorp exécute l'Assurance-production au nom des gouvernements fédéral et provincial, qui financent 60 % des primes selon un ratio de 60:40. Le solde des primes, soit une proportion de 40 %, est financé par les producteurs en fonction des niveaux et des options de garantie qu'ils ont sélectionnés. L'Assurance-production est offerte pour environ 100 cultures commerciales produites en Ontario et indemnise les producteurs de la province qui ont enregistré des baisses de rendement et des pertes de récoltes attribuables à des risques assurés tels que des conditions météorologiques défavorables, la faune, les infestations d'insectes et les maladies des plantes. Selon le régime d'assurance, une couverture est offerte pour le régime basé sur le rendement, le régime basé sur la valeur en dollars ou le régime basé sur les pertes de superficie.

Faits saillants de l'Assurance-production

2016 a marqué le 50e anniversaire de l'Assurance-production en Ontario, et le programme continue d'offrir aux clients une couverture uniforme et abordable sur laquelle ils peuvent compter. Les rendements ont varié partout dans la province, mais ils étaient généralement supérieurs à la moyenne à long terme, et ce, malgré que la saison de croissance a été sèche en 2016. L'Assurance-production a aidé les producteurs de maïs et de soya dont le rendement des cultures a été inférieur en raison du temps sec. Les producteurs de cultures fourragères ont éprouvé des difficultés au début de la saison en raison des conditions sèches dans la plupart des régions de la province, ce qui a entraîné le versement des paiements annuels les plus élevés à ce jour pour le régime d'assurance de précipitation pour les cultures fourragères.

Des cultures fruitières et légumières ont été endommagées par la grêle dans certaines régions de croissance de la province, ce qui a déclenché des paiements en raison des rendements plus faibles, des prix du marché plus bas et d'une réduction de la qualité.

Le taux d'indemnisation global pour 2016 était de 4,2 p. 100 de la responsabilité couverte, soit un taux légèrement supérieur au taux moyen sur cinq ans de 3,2 p. 100, mais inférieur au taux moyen historique à long terme de 5.7 p. 100.

L'Assurance-production en chiffres

14 300
participants au programme en 2016

5 millions
d'acres et 3,1 milliards de responsabilité couverte

127,7 millions de dollars
d'indemnités versées, y compris :

114 millions
en raison de la sécheresse

47 millions de dollars
pour le soya, un taux d'indemnisation de 5 % qui est supérieur au taux moyen des trois dernières années de 2,4 %

39 millions de dollars
pour le maïs, un taux d'indemnisation de 3,8 % qui est supérieur au taux moyen des trois dernières années de 1,5 %

11 millions de dollars
pour les cultures fourragères, un taux d'indemnisation de 23 % qui est supérieur au taux moyen des trois dernières années de 4,2 %

94 %
des clients sont satisfaits ou très satisfaits de l'exécution de l'Assurance-production

89 %
des clients sont d'accord que ce programme les aide à stabiliser leur revenu agricole

Indemnisation par risque

114 369 250 $	Sécheresse
5 320 042 $	Pluie excessive
3 349 737 $	Grêle
1 883 371 $	Givre
924 046 $	Maladie des plantes
708 926 $	Destruction par l'hiver
670 023 $	Chaleur excessive
651 720 $	Vent
410 221 $	Humidité excessive
308 928 $	Infestation d'insectes
306 248 $	Gel
348 276 $	Autre

Indemnisation par culture

46 940 864 $	Soya
39 090 705 $	Maïs
11 896 819 $	Légumes
10 853 381 $	Cultures fourragères
5 892 396 $	Haricot blanc et haricots colorés
3 931 121 $	Autres céréales et oléagineux
2 843 616 $	Pommes et pommiers
2 507 440 $	Blé d'hiver
2 003 351 $	Tabac
1 154 774 $	Autres fruits
625 483 $	Raisins et vignes
1 510 835 $	Autre

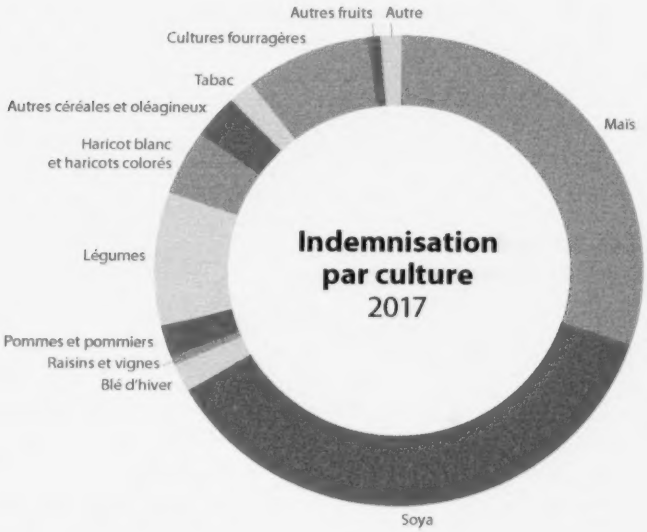

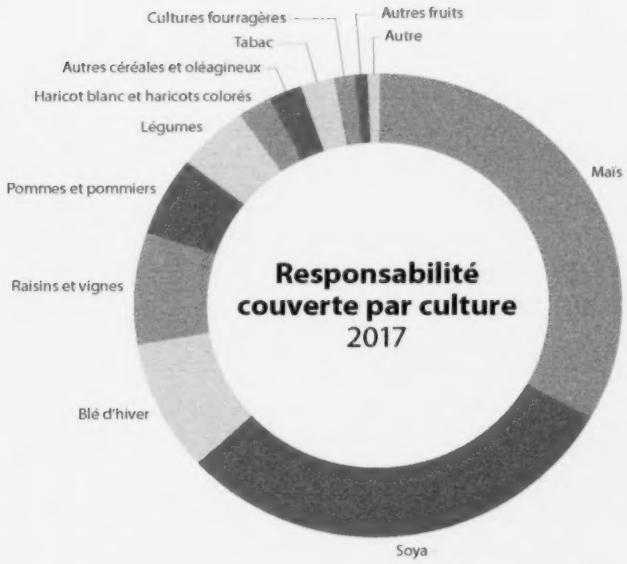

Responsabilité couverte par culture

1 024 974 773 $	Maïs
932 463 885 $	Soya
276 519 961 $	Blé d'hiver
242 300 803 $	Raisins et vignes
173 377 455 $	Pommes et pommiers
143 073 665 $	Légumes
71 658 772 $	Haricot blanc et haricots colorés
70 648 008 $	Autres céréales et oléagineux
63 522 864 $	Tabac
47 144 712 $	Cultures fourragères
25 881 558 $	Autres fruits
19 348 847 $	Autre

Garantir la durabilité du programme Assurance-production

L'Assurance-production a été conçue pour compenser des producteurs assurés pour les pertes dues au manque à produire en leur versant des indemnités du Fonds d'Assurance-production. Agricorp a une stratégie globale de gestion du Fonds et du risque financier du programme Assurance-production, particulièrement durant les années où les pertes de récolte sont importantes. Cette stratégie comprend l'établissement de taux de prime selon une base actuarielle saine, des normes de souscription et des processus de règlement des demandes d'indemnisation solides, une stratégie de réassurance basée sur le risque et des cibles de durabilité relative au fonds qui sont certifiés périodiquement par des actuaires et qui respectent les lignes directrices et les règlements fédéraux et provinciaux en ce qui a trait à l'Assurance-production.

Cette approche offre aux producteurs une couverture appropriée et des primes stables, tout en assurant une réserve de fonds adéquate pour la durabilité à long terme du programme. Le Fonds est constitué des primes des producteurs et de la portion subventionnée par les gouvernements, ainsi que des revenus de placements.

En date du 31 mars 2017, le Fonds d'Assurance-production avait un solde de 866 millions de dollars pour couvrir des indemnités sur environ 3 milliards de responsabilité couverte. Puisque ce solde est supérieur à notre réserve cible, les producteurs et les gouvernements ont pu bénéficier de primes réduites. En 2016, une remise de prime de 16,4 p. 100 a été appliquée aux primes de tous les régimes d'assurance.

Le PGR en chiffres

9 500
inscriptions en 2016

97,4 millions de dollars
versés en paiements de programme au cours de l'exercice 2016-17 pour les six régimes d'assurance (couvre plusieurs années de programme et ne comprend pas les coûts d'exécution) :

40,2 millions de dollars
en paiements pour les producteurs de bétail

20,8 millions de dollars
en fonds gouvernementaux déposés dans des comptes du PAGR

36,4 millions de dollars
pour les céréales et les oléagineux

79 %
des clients sont satisfaits ou très satisfaits de l'exécution du PGR

72 %
des clients sont d'accord que ce programme les aide à stabiliser leur revenu agricole

Programme de gestion des risques

Les producteurs de bétail ont reçu en 2016 41 p. 100 des paiements du PGR totalisant 40,2 millions de dollars pour les secteurs suivants : bovins, moutons, porcs et veaux.

Après avoir été lancé comme programme pilote à l'intention des producteurs de céréales et d'oléagineux en 2007, le Programme de gestion des risques (PGR) de l'Ontario a été élargi en 2012 pour inclure des régimes d'assurance pour le bétail, les moutons, les porcs et les veaux, ainsi que pour les produits horticoles comestibles. Agricorp exécute le Programme de gestion des risques (PGR) au nom du gouvernement de l'Ontario. Le programme aide les producteurs à gérer des risques indépendants de leur volonté, tels que la fluctuation des coûts et l'instabilité des prix sur les marchés. Le PGR pour les céréales et oléagineux et pour le bétail fonctionne comme une assurance. Les producteurs paient des primes basées sur les produits agricoles inscrits au programme et sur le niveau de protection choisi. Des paiements sont versés si le prix moyen du marché d'un produit agricole chute en dessous de son niveau de soutien. Le Programme d'autogestion des risques (PAGR) pour les produits horticoles comestibles fonctionne selon un principe différent; les producteurs déposent un pourcentage de leurs ventes admissibles dans un compte du PAGR et reçoivent une contribution gouvernementale. La contribution gouvernementale maximale est calculée d'après les ventes nettes admissibles des producteurs. Les producteurs peuvent retirer des fonds de leur compte du PAGR pour les aider à couvrir les risques associés à l'exploitation de leur entreprise agricole.

Le RMP est financé uniquement par la province, ce qui signifie que le gouvernement de l'Ontario finance ce programme selon sa part habituelle de 40 p. 100. En réduisant les coûts liés à l'administration du programme grâce à une exécution efficiente, les économies réalisées sur le plan de l'exécution sont transférées aux producteurs par l'intermédiaire de paiements supplémentaires. La totalité des primes payées par les producteurs est remise au MAAARO et versée dans le Farmer's Risk Management Premium Fund, qui est géré par des représentants des groupements de producteurs spécialisés qui participent au programme. Le fonds de primes fournit, en cas de besoin, un soutien supplémentaire en matière de gestion des risques. Se reporter à la section Farmer's Risk Management Premium Fund à la page 24 pour plus d'information.

Faits saillants du PGR

En 2016, les prix du marché ont continué d'afficher une tendance à la baisse, et des paiements de programme ont été versés aux producteurs de bovins, de moutons, de porcs et de veaux. La baisse continue des prix du marché touchant les principales cultures de céréales et d'oléagineux a entraîné le versement de paiements avant récolte pour les producteurs de ces cultures. Agricorp s'attend à verser des paiements après récolte et ceux-ci seront effectués au printemps.

Procédure d'appel

Nous prenons grand soin de traiter les demandes d'indemnisation et de gérer les dossiers des clients avec précision et minutie. Il arrive parfois qu'un client soit en désaccord avec une décision que nous avons prise; nous déployons tous les efforts possibles pour résoudre la situation à l'aide de processus clairs et uniformes.

Agri-stabilité et PGR

En cas de désaccord avec une décision d'Agricorp concernant une demande d'indemnisation au titre d'Agri-stabilité ou du PGR, nous invitons les clients à communiquer avec nous. Nous procéderons à un examen interne pour nous assurer que le dossier a été traité conformément aux règles de programmes et qu'il a été traité de manière cohérente avec les autres dossiers. Si les clients ne sont pas satisfaits des résultats de l'examen interne, ils peuvent demander une révision du dossier par le comité d'examen des programmes de gestion des risques des entreprises (CEPGRE). Cet organisme consultatif examine toutes les demandes et fait des recommandations non contraignantes à Agricorp. En tant qu'administrateur du programme, Agricorp est chargé d'appliquer toutes les règles de programme de manière cohérente et pour l'ensemble des décisions liées aux programmes. Ainsi, Agricorp peut accepter en tout ou en partie les recommandations non contraignantes du CEPGRE ou peut décider de ne pas donner suite aux recommandations. Agricorp traite plus de 20 000 dossiers Agri-stabilité et PGR chaque année. Seulement 23 demandes en appel ont été reçues depuis 2012, soit moins d'un dixième d'un pour cent des fichiers traités.

Assurance-production

Les clients qui sont en désaccord avec une décision d'Agricorp relativement à une demande d'indemnisation ou leur admissibilité à la couverture peuvent également communiquer avec nous pour demander que nous procédions à l'examen de leur dossier. Si les clients ne sont pas satisfaits des résultats de l'examen interne, ils peuvent déposer un appel au Tribunal d'appel de l'agriculture, de l'alimentation et des affaires rurales. Cet organisme indépendant rend des décisions exécutoires sur les litiges entre Agricorp et les clients de l'Assurance-production. Au cours de l'exercice 2016-17, Agricorp a traité plus de 7 000 demandes d'indemnisation et n'a reçu aucune demande d'appel..

Autres programmes et services

En plus d'exécuter les trois programmes de gestion des risques de base – Agri-stabilité, Assurance-production et Programme de gestion des risques – Agricorp administre d'autres programmes qui appuient l'industrie agricole.

Au cours de l'exercice 2016-17, le Programme de protection financière des producteurs de céréales a couvert des ventes de 3,2 milliards de dollars de grain pour les producteurs de maïs-grain, de soya, de blé et de canola.

Programme d'inscription des entreprises agricoles (FBR)

La *Loi de 1993 sur l'inscription des entreprises agricoles* et le financement des organismes agricoles procure une source stable de fonds d'exploitation aux organismes agricoles agréés. Toute entreprise agricole ontarienne qui déclare un revenu brut annuel de 7 000 $ ou plus est tenue par la loi d'être inscrite auprès du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario. Les producteurs qui inscrivent leur exploitation agricole à ce programme sont admissibles à un taux d'impôt foncier moins élevé et les droits du programme comprennent l'adhésion à l'organisme agricole agréé de leur choix. Les données recueillies dans le cadre de ce programme aident le gouvernement à élaborer des politiques publiques éclairées à l'intention des producteurs de l'Ontario. Agricorp gère le processus d'inscription au nom du ministère en percevant et en déboursant les droits d'inscription aux organismes agricoles agréés.

En 2016, plus de 44 000 entreprises se sont inscrites au PIEA et ont pu choisir entre trois organismes agricoles agréés : la Fédération de l'agriculture de l'Ontario, la Fédération des agriculteurs chrétiens de l'Ontario et le Syndicat national des cultivateurs – Ontario.

Programme de protection financière des producteurs de céréales

Agricorp offre le Programme de protection financière des producteurs de céréales au nom du MAAARO. Le programme offre une protection financière aux producteurs de maïs-grain, de soya, de blé et de canola qui entreposent ces produits dans des élévateurs à grains qui font l'objet d'un permis ou qui vendent leur récolte à des marchands détenteurs d'un permis. Lorsque les producteurs vendent leur récolte, une portion du produit de la vente est déposée dans un fonds d'assurance géré par la Commission de protection financière des producteurs de céréales (CPFPC). Si un marchand ou un exploitant d'élévateur à grains n'est plus solvable, le producteur ou le propriétaire de la récolte peut faire une demande d'indemnisation à même le fonds. Agricorp mène annuellement une analyse financière des marchands avant de leur délivrer un permis et l'organisme procède à l'inspection du bien-fonds des marchands et des exploitants d'élévateur à grains pour assurer qu'ils respectent la Loi sur le grain. Lors de ces inspections, Agricorp détermine le niveau des stocks de céréales, rassemble l'information supplémentaire relativement aux finances et examine les réclamations pour non-conformité.

Au cours de l'exercice 2016-2017, Agricorp a délivré un permis à 264 marchands et à 345 exploitants d'élévateur à grains en Ontario. Le programme a couvert des ventes de 3,2 milliards de dollars de grain.

En appui à la Stratégie de développement de l'industrie du vin et du raisin du gouvernement de l'Ontario, Agricorp a versé 7 millions de dollars en paiements de programme à 93 établissements vinicoles ontariens en vertu du Programme d'aide à la promotion des vins de la VQA. Nous avons également validé 39 projets d'amélioration et a versé 1,9 million de dollars en paiements de programme en vertu du Programme de promotion et d'amélioration des vignobles.

Programme de promotion et d'amélioration des vignobles

Lancé en 2015 dans le cadre de la stratégie de développement de l'industrie du vin et du raisin du gouvernement de l'Ontario, le Programme de promotion et d'amélioration des vignobles (PPAV) fournit un soutien financier aux producteurs de raisins afin de les aider à couvrir les coûts associés à l'amélioration de leur production de raisin de cuve. Les participants peuvent recevoir un paiement à hauteur d'un montant correspondant à 35 p. 100 de leurs dépenses liées à l'amélioration des vignobles. Agricorp exécute ce programme, qui remplace le Programme de promotion des vins de l'Ontario, au nom du MAAARO.

Au cours de l'exercice 2016-17, Agricorp a validé 39 projets d'amélioration et a versé 1,9 million de dollars en paiements de programme.

Programme d'aide à la promotion des vins de la VQA

Lancé en 2015 dans le cadre du renouvellement de la Stratégie de développement de l'industrie ontarienne du vin et du raisin du gouvernement de l'Ontario, le Programme d'aide à la promotion des vins de la Vintners Quality Alliance (VQA) appuie les établissements vinicoles de l'Ontario en vue d'améliorer leur compétitivité et de stimuler l'innovation tout en contribuant à l'accroissement de leurs ventes de vins de la VQA à la Régie des alcools de l'Ontario (LCBO). Le programme offre des subventions afin d'aider les établissements vinicoles à investir dans la croissance de leurs activités de vente de vins de la VQA, y compris les activités de développement des marchés d'exportation et du tourisme. Agricorp exécute ce programme en collaboration avec le MAAARO et les organisations partenaires.

En septembre 2016, Agricorp a versé 7 millions de dollars en paiements de programme à 93 établissements vinicoles en Ontario.

Services à l'industrie

Agricorp tire profit de son personnel, de ses systèmes, de ses données et de son infrastructure pour offrir un certain nombre de services au secteur agricole et aux groupements de producteurs spécialisés de l'Ontario en vue d'appuyer et de favoriser une industrie agroalimentaire novatrice, concurrentielle et durable.

Service de gestion des données (SGD)

En partenariat avec la Grape Growers of Ontario, l'Ontario Apple Growers et l'Ontario Tender Fruit Growers, Agricorp offre un service de gestion des données sur le Web qui fait appel à la technologie GPS pour mesurer avec exactitude les superficies des vignobles et des vergers dans le cadre du programme d'Assurance-production. Le SGD recueille des espèces, l'âge, le rendement et la qualité. Le secteur fruiticole peut tirer profit de cette information afin de mettre en œuvre leurs propres initiatives, y compris les recherches et la commercialisation, l'innocuité des aliments et la gestion de la production.

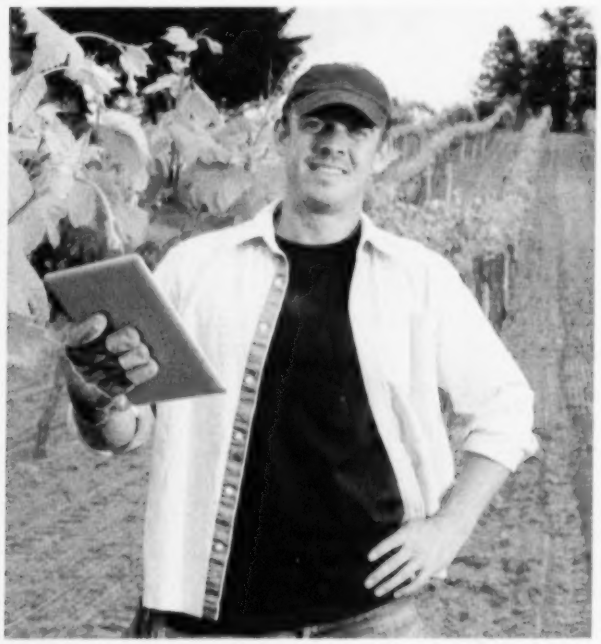

Le service de gestion des données d'Agricorp permet de saisir des données pour les raisins, les pommes et les fruits tendres pour appuyer l'industrie fruiticole dans leurs initiatives, y compris la recherché et la commercialisation, l'innocuité des aliments et la gestion de la production.

Services financiers, analyse et soutien à la communication

Agricorp offre une gamme de services et d'activités de soutien au Farmer's Risk Management Premium Fund, à la Commission de protection financière des producteurs de céréales et à l'organisme Dairy Farmers of Ontario.

Farmer's Risk Management Premium Fund

Agricorp fournit des services de gestion des paiements, de communication et de déclaration au Farmer's Risk Management Premium Fund. Les producteurs qui participent au PGR : céréales et oléagineux et au PGR pour le bétail paient des primes qui sont déposées dans ce fonds géré par l'industrie. Le fonds fournit un soutien supplémentaire en matière de gestion des risques aux producteurs durant les années où ils en ont le plus besoin. Les groupements de producteurs spécialisés suivants gèrent le fonds de primes et déterminent si des paiements seront effectués et à quel moment : Grain Farmers of Ontario, Beef Farmers of Ontario, Ontario Pork, Ontario Sheep Marketing Agency et Veal Farmers of Ontario.

Au cours de l'exercice 2016-17, Agricorp a traité 6 198 paiements aux producteurs, totalisant 23,3 millions de dollars, provenant du Farmer's Risk Management Premium Fund.

Commission de protection financière des producteurs de céréales (CPFPC)

Agricorp fournit des services financiers au CPFPC, un organisme fiduciaire chargé d'administrer quatre fonds établis dans le cadre de la *Loi sur le recouvrement du prix des produits agricoles*. La Commission a pour mandat de gérer les fonds, d'étudier les réclamations, d'accepter ou de refuser le paiement des réclamations et de recouvrer les sommes auxquelles elle a droit. Agricorp appuie l'organisme relativement aux décisions concernant les réclamations et assure la gestion la gestion des droits obligatoires incluant leurs déclaration, investissement et vérification annuelle.

Agricorp aide à protéger les intérêts financiers des producteurs laitiers qui vendent du lait aux 55 transformateurs de produits laitiers pour plus de 2 milliards de dollars.

Dairy Farmers of Ontario

En vertu d'un contrat conclu avec l'organisme Dairy Farmers of Ontario, Agricorp aide à protéger les intérêts financiers des producteurs de lait en analysant les états financiers des transformateurs de produits laitiers de l'Ontario. Durant l'exercice 2016–17, Agricorp a analysé les états financiers trimestriels et annuels de 55 transformateurs de produits laitiers qui possèdent 72 usines de transformation des produits laitiers et qui achètent du lait pour plus de 2 milliards de dollars annuellement auprès des producteurs ontariens.

Services de vérification et de cartographie

Agricorp offre une gamme variée de services de cartographie, de mesurage et de vérification aux groupements de producteurs spécialisés, à l'industrie et aux organismes à but non lucratif afin d'appuyer les initiatives visant l'agriculture et la conservation.

Nous offrons des services de cartographie et de vérification pour appuyer le programme Alternative Land Use Services (ALUS), qui dédommage les producteurs lorsqu'ils cessent d'exploiter à des fins agricoles des terres dites écosensibles. Au cours de l'exercice 2016-17, Agricorp a approuvé 72 projets de producteurs et nous avons étendu notre travail dans cinq différentes régions de la province : Norfolk, Elgin, Grey Bruce, Lambton et l'est de l'Ontario.

Nous fournissons également des services de mesurage, de cartographie et fournissons de l'information relative à la superficie pour divers produits agricoles, comme le ginseng, afin d'appuyer la recherche agricole, la compréhension et l'innovation.

Services de secrétariat

Agricorp fournit des services secrétariat et de soutien à la Commission de protection financière des producteurs de céréales et au Comité d'examen des programmes de gestion des risques des entreprises (CEPGRE).

Commission de protection financière des producteurs de céréales (CPFPC)

Afin d'appuyer le CPFPC relativement à l'administration des fonds de céréales, Agricorp coordonne et soutient les réunions de la Commission, participe à la nomination des membres du conseil d'administration; développe les processus, les politiques et envoie les documents et coordonne la documentation relative à la gouvernance de la Commission.

Comité d'examen des programmes de gestion des risques des entreprises (CEPGRE)

Le CEPGRE examine les demandes d'appel de clients qui sont en désaccord avec une décision d'Agricorp relativement à leur dossier du programme Agri-stabilité ou du PGR. Agricorp programme des réunions et des audiences, et gère des demandes pour les services en français et les services de communication.

Rapport de gestion

Au cours de ses vingt années d'exécution de programmes, Agricorp a eu à faire face à de nombreux défis, à affronter un grand nombre de risques agricoles et à composer avec des conditions météorologiques difficiles, et ce, aux côtés des intervenants de l'industrie, des représentants du MAAARO et des producteurs qu'il sert. Tout en aidant les clients avec leurs besoins en matière de gestion des risques, Agricorp doit évoluer dans un contexte de gouvernement ouvert et de transparence, de planification minutieuse, de production rigoureuse de rapports, et également dans un contexte de rigueur fiscale.

Agricorp a 20 ans

Lorsqu'Agricorp a ouvert ses portes en 1997, nous offrions des services d'inspection et d'étalonnage, et assurions l'exécution de trois programmes : Assurance-production, Programme d'assurance de revenu de marché (Canada-Ontario) et Programme de protection financière des producteurs de céréales. Nous assurions 3,3 millions d'acres et avions versé 42 millions de dollars en paiements de programme. Au cours des vingt dernières années, nous avons exécuté en tout 28 programmes et versé des paiements totalisant cinq milliards de dollars aux producteurs ontariens. Aujourd'hui, nous assurons la prestation de sept programmes et d'un certain nombre de services auxiliaires à l'industrie agricole ontarienne.

Au cours des 20 années durant lesquelles l'organisme a établi un lien entre les producteurs et les programmes, Agricorp est devenu un organisme de prestation de premier ordre. Nous avons beaucoup appris en cours de route.

Au fur et à mesure que notre organisation a gagné en importance, nous avons collaboré étroitement avec le MAAARO afin d'établir un cadre de gouvernance efficace.

L'utilisation des meilleures pratiques en matière de gouvernance a aidé à améliorer l'imputabilité, la transparence et la surveillance, à assurer une prise de décisions judicieuse, et à assurer une utilisation efficace des fonds publics. Cela a fait appel à une approche disciplinée en matière de planification et de production de rapports, ainsi qu'à des pratiques d'approvisionnement affinées.

Nous avons renforcé nos relations avec les gouvernements et les intervenants de l'industrie afin de mieux comprendre les besoins de ces derniers et de mieux y répondre. L'examen régulier des programmes et une collaboration avec les intervenants permettent de veiller à ce que les programmes demeurent pertinents. Nous partageons et appuyons les principes du gouvernement en matière de responsabilité fiscale; de plus, nous avons amélioré sans cesse notre gestion financière avec une budgétisation plus précise et un meilleur coût-efficacité.

Nous recherchons continuellement des façons d'améliorer l'exécution des programmes et l'efficience de nos activités. Ceci comprend des processus rationalisés et normalisés afin

de créer une expérience client qui est prévisible, uniforme et positive. Notre sélection de canaux de service variés et nos options de service commodes permettent aux clients de faire affaire avec nous plus facilement et de manière plus commode.

Enfin, nous avons bâti un noyau solide de professionnels expérimentés qui sont qualifiés dans une gamme variée de disciplines et qui ont à cœur les clients et l'industrie que nous appuyons. De nombreux employés ont travaillé comme producteurs, et ils sont en mesure de comprendre personnellement l'activité agricole. Trente-six de nos employés originaux œuvrent toujours au sein de l'organisation.

Après avoir acquis 20 années d'expérience, nous avons perfectionné notre habileté à faire face aux défis. Qu'il soit question de conditions météorologiques extrêmes, de changements de pratiques au sein de l'industrie, de nouveaux enjeux ou de nouveaux programmes, nous avons démontré que nous pouvons réagir rapidement et de manière efficace pour être l'agent d'exécution de choix pour l'agriculture ontarienne.

Défis météorologiques en 2016

Le temps sec a constitué le principal risque en 2016; plus d'un million d'acres de cultures ont subi des dommages. La plupart des régions n'ont reçu que la moitié des précipitations qu'elles reçoivent habituellement en juillet. Les producteurs de fruits, de légumes et de cultures de spécialité ont eu recours à l'irrigation pour leurs cultures, ce qui a entraîné un surcroît de travail et des dépenses accrues. En plus des conditions météorologiques, les producteurs ont eu à composer avec la baisse des prix du marché et des coûts de production plus élevés.

Les cultures fourragères ont connu un début difficile en raison des conditions sèches, et les paiements annuels à ce jour ont été les plus élevés dans le cadre de l'Assurance-production pour ce régime d'assurance. Les cultures fourragères ont ensuite pris du mieux après les précipitations de fin de saison. Des cultures de fruits et de légumes ont été endommagées par la grêle dans quelques endroits, ce qui a eu pour résultat des rendements moins élevés, des prix du marché plus faibles et une réduction de la qualité.

Pour les producteurs qui ont subi des pertes en 2016, les programmes de gestion des risques de l'entreprise leur ont offert une aide indispensable. Conformément à sa pratique normale, Agricorp a suivi de près les conditions climatiques et l'état des cultures sur le terrain. Tout au long de l'année, nous avons gardé les producteurs informés en ce qui a trait à leurs options de couverture et au calendrier des paiements, afin qu'ils puissent tenir compte des paiements de programme dans leur plan de trésorerie. Nous avons également mis en place des plans pour nous permettre d'atteindre nos objectifs de traitement et pour veiller au versement opportun des paiements de programme aux producteurs dans le besoin.

La récolte 2016 en un coup d'œil

En dépit des conditions météorologiques, les rendements moyens partout dans la province étaient comparables à ceux des moyennes historiques sur dix ans. Les résultats individuels étaient variables; certaines régions ont connu des rendements inférieurs à la moyenne historique, alors que d'autres ont connu les rendements les plus élevés depuis près d'une décennie.

Les trois cultures les plus cultivées en Ontario sont le maïs, le soya et le blé d'hiver, qui représentent à elles seules une superficie de 4,3 millions d'acres et une responsabilité couverte de 2,2 milliards de dollars. Les rendements à la récolte des trois cultures ont été très bons en 2016, malgré le manque de précipitations dans la plupart des régions de la province.

Malgré le temps sec, les rendements du maïs, du soya et du blé ont été moyens ou supérieurs à la moyenne partout dans la province.

Rendement moyen du maïs	Rendement moyen du soya	Rendement moyen du blé d'hiver
168 boisseaux/ acre sur 1,6 million d'acres	46 boisseaux/ acre sur 2 millions d'acres	96 boisseaux/ acre sur 0,8 million d'acres

Récolte 2016 de maïs

En 2016, les clients ont planté 1,6 million d'acres de maïs et déclaré un rendement moyen de168 boisseaux l'acre, soit un rendement légèrement supérieur au rendement moyen historique de 166 boisseaux l'acre.

Récolte 2016 de soya

En 2016, les clients ont planté 2 millions d'acres de soya et déclaré un rendement moyen de 46 boisseaux l'acre, soit un rendement légèrement supérieur au rendement moyen historique de 44 boisseaux l'acre

Rendement 2016 du blé d'hiver

En 2016, les clients ont planté 790 000 acres de blé d'hiver et déclaré un rendement moyen de 96 boisseaux l'acre, soit un rendement très supérieur au rendement moyen historique de 75 boisseaux l'acre

Les rendements du blé d'hiver expliqués

Bien que les rendements du maïs et du soya aient été moyens partout dans la province, plus de 3 500 paiements d'indemnisation ont été versés aux producteurs dont les rendements ont été réduits en raison de la sécheresse. En revanche, les rendements du blé d'hiver ont été bien supérieurs à la moyenne pour plusieurs raisons. Les producteurs ont été capables de planter leurs cultures au début de l'automne 2015, en raison d'une récolte de soya hâtive. Le blé d'hiver a été planté dans de bonnes conditions de sol et la culture était bien établie avant son entrée en dormance hivernale. L'hiver 2015-16 a été relativement doux, ce qui a permis au blé de sortir de sa période de dormance en excellent état. La culture avait retenu suffisamment d'humidité pour arriver à maturation au printemps et au début de l'été. Les conditions sèches de mai à juillet ont permis de réduire le risque de maladie. Enfin, le blé d'hiver a été récolté en juillet, avant que le manque de précipitations puisse avoir un effet négatif.

Planification solide des activités

Pour assurer un rendement solide et constant, nous établissons au départ un plan d'activités solide appuyé par une production de rapports opportune et transparente. Le conseil d'administration et la haute direction élaborent le plan en collaboration avec nos partenaires gouvernementaux, et nous le publions sur notre site Web afin de garantir une transparence totale. Notre processus de planification trouve sa source dans notre compréhension de l'industrie agricole actuelle, une évaluation détaillée des risques, ainsi que les attentes des gouvernements et les besoins de nos clients.

Le plan d'activités définit notre orientation stratégique et nos priorités sur une période de trois ans. Il comprend des mesures de rendement précis de nos activités quotidiennes qui s'alignent sur des normes de rendement établies à l'échelon national. Ce plan est actualisé sur une base annuelle et est soumis pour approbation au ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales avant d'être publié sur agricorp.com. Tout au long de l'exercice, nous rendons compte régulièrement de nos progrès au MAAARO au moyen de mises à jour mensuelles et trimestrielles, ainsi qu'au moyen de mises à jour portant sur des enjeux. Le conseil d'administration soumet également un rapport annuel au ministre. Une production de rapports opportune et transparente fait en sorte que tous les intervenants soient bien informés en ce qui concerne le respect de nos engagements.

Notre plan d'activités 2016-19 met l'accent sur trois objectifs précis :

1. Efficience et efficacité opérationnelles qui continuent de démontrer l'optimisation de nos ressources
2. Faire en sorte qu'il soit plus facile de faire affaire avec Agricorp en améliorant nos processus, nos structures et nos systèmes
3. Être prêt à exécuter des programmes et des services additionnels qui répondent aux besoins des producteurs et des gouvernements

Agricorp a réalisé de grands progrès par rapport aux objectifs de son plan d'activités. Les pages suivantes soulignent les mesures prises pour mettre en œuvre nos plans et obtenir les résultats escomptés pour l'exercice 2016-17.

Efficience et efficacité opérationnelles

L'exploitation de ses activités avec efficience et efficacité a été un thème fondamental pour Agricorp dès ses débuts, et nous continuons de mettre l'accent sur les améliorations à apporter à ce chapitre. Cela signifie la rationalisation des processus, la mise à profit de la technologie et la réalisation d'économies sans sacrifier pour autant le service à la clientèle.

Maintien des services opportuns durant une saison difficile

Avec les conditions sèches à l'échelle de la province tout au long de l'été, Agricorp s'est préparé à traiter un nombre potentiellement élevé de demandes d'indemnisation au titre de l'Assurance-production durant l'automne. Nous avons maintenu des analyses à jour sur les conditions météorologiques, les conditions des cultures et les tendances relatives aux rapports de dommages afin de nous tenir à l'affût des activités d'inspection des cultures. Nous avons développé des plans pour assurer un service de qualité et le traitement opportun des demandes d'indemnisation, et nous nous sommes préparés à réaffecter les ressources au besoin. Nous avons communiqué régulièrement avec les producteurs par l'intermédiaire de plusieurs canaux, pour qu'ils sachent que nous étions là pour les aider. Nos employés étaient très présents pour aider les clients à comprendre la couverture des programmes qui leur était offerte, le calendrier des paiements, ainsi que les décisions de gestion clés et les options de production – comme la récolte hâtive du maïs et sa vente comme ensilage ou fourrage vert. Nous avons travaillé avec les producteurs sur une base individuelle pour évaluer les dommages aux cultures et pour leur expliquer le fonctionnement de leur couverture d'assurance. Il s'agit là de la procédure normale d'exploitation pour Agricorp et, en dépit d'une saison difficile, Agricorp a atteint ou dépassé tous les objectifs de traitement des dossiers et a versé les paiements de programme en temps opportun.

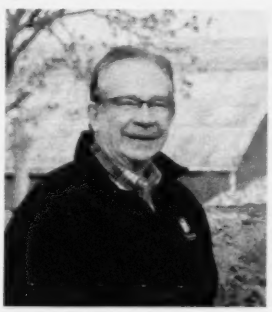

Jeff Leal, ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales, a félicité Agricorp pour sa réaction rapide et pour son service à la clientèle efficient dans les régions touchées par la sécheresse en 2016. Les régions les plus durement touchées par la sécheresse comprenaient les comtés de Prince Edward, Niagara, Haldimand et Norfolk.

Atteinte ou dépassement des objectifs de traitement des dossiers

- 79,8 % des dossiers Agri-stabilité ont été traités à l'intérieur de 75 jours civils, ce qui dépasse l'objectif de 75 %
- 95 % des dossiers Agri-stabilité ont été traités avant le 9 décembre 2016, soit avant l'objectif du 15 décembre
- 98 % des demandes d'indemnisation en vertu de l'Assurance-production ont été payées à l'intérieur de 30 jours civils, ce qui dépasse l'objectif fixé de 90 %, et le temps de traitement moyen des paiements était de sept jours
- 95 % des demandes d'indemnisation en vertu du PGR pour les céréales et les oléagineux et pour le bétail ont été payées à l'intérieur de 60 jours civils, atteignant ainsi l'objectif de traitement
- 98,5 % des demandes d'indemnisation en vertu du PAGR : produits horticoles comestibles ont été payées à l'intérieur de 20 jours civils, ce qui dépasse l'objectif fixé de 95 %

Nos employés étaient très présents pour aider les clients à comprendre la couverture de programme qui leur était offerte, le calendrier des paiements ainsi que les décisions de gestion clés et les options de production.

Amélioration de notre technologie

La technologie joue un rôle essentiel dans l'exécution efficiente de services. Agricorp a réalisé de grands progrès en ce qui concerne le renouvellement de ses systèmes de TI au cours des dernières années.

En 2016, nous avons complété un projet important visant à consolider les renseignements financiers des clients pour l'ensemble des programmes. Le personnel de première ligne a maintenant accès à une vue centralisée des transactions financières de nos clients pour la plupart des programmes auxquels ils participent, y compris les primes, les frais, les paiements de programme, les trop-payés, les soldes impayés, les remboursements et les intérêts. Nous avons rationalisé nos processus financiers et l'analyse des données, et avons adopté de meilleurs contrôles pour détecter et prévenir les erreurs. Cela a eu pour effet une amélioration marquée de notre efficience opérationnelle ainsi qu'une meilleure expérience client. Les clients bénéficient du versement plus opportun des paiements du PGR, de relevés de paiements uniformes et clairs et de formulaires Agri-stabilité améliorés.

La prochaine étape majeure dans notre stratégie de renouvellement des TI consiste à remplacer le système d'administration et de prestation de l'Assurance-production. Ce système, qui est en place depuis 25 ans, devient de plus en plus difficile et onéreux à maintenir. En 2015, nous avons cerné des façons de moderniser et de rationaliser nos processus d'Assurance-production en vue d'améliorer notre service à la clientèle. En 2016, nous avons choisi un fournisseur de logiciels pour nous aider à mettre en œuvre les nouvelles fonctionnalités opérationnelles et informatiques pour l'exécution améliorée de l'Assurance-production. Nous travaillons avec les deux ordres de gouvernement afin d'obtenir le financement nécessaire et nous prévoyons mettre en œuvre le nouveau système au cours des trois prochaines années. Le nouveau système permettra d'améliorer l'efficience et de mieux desservir les agriculteurs ontariens. Il nous permettra également de mieux desservir les gouvernements en facilitant le déploiement rapide des nouveaux programmes ou des changements apportés aux programmes existants.

Respecter le budget

Dans un contexte de restrictions financières permanentes, Agricorp a amélioré son habileté à prévoir ses exigences en matière de dépenses et à répartir efficacement ses ressources. Nous continuons d'exploiter nos activités à l'intérieur d'enveloppes budgétaires strictes, et nous avons compensé les augmentations au titre de l'inflation grâce à une série de mesures, y compris des gains d'efficience sur le plan de l'exécution, une technologie améliorée, des coûts d'exploitation plus faibles et la gestion prudente des ressources.

Avec 80 p. 100 de notre budget qui est lié à la dotation en personnel, des processus rationalisés et plus efficients nous ont permis d'en faire plus avec moins. Nous passons régulièrement en revue notre exécution des programmes et y apportons les modifications nécessaires pour qu'elle corresponde à la taille, à la portée et à la complexité des programmes que nous exécutons. Le recours accru à la technologie, notamment les services en ligne et le dépôt direct, a continué de réduire les coûts liés à l'impression et les frais postaux. En plus de la réduction des coûts non liés à la masse salariale, nous avons géré les postes à pourvoir de manière prudente afin de demeurer un fournisseur rentable de produits et de services.

Soutenir nos employés

Pour Agricorp, une main-d'œuvre qualifiée et instruite est essentielle à la capacité de l'organisme d'exécuter des programmes avec efficience. Nous avons fait des progrès dans la mise en place d'initiatives visant la rémunération, la formation et la gestion du rendement afin de veiller à ce que les employés demeurent engagés, responsables et bien préparés à répondre aux besoins commerciaux changeants de l'industrie.

En 2016, nous avons progressé dans la simplification de nos outils de gestion du rendement pour qu'il soit plus facile pour les employés de comprendre leurs responsabilités, les rapports sur les résultats et de gagner du temps. Nous avons offert de la formation continue pour nous assurer que les employés aient les connaissances de programmes requises pour aider nos clients. Les mises à niveau des systèmes et la formation ont permis aux employés de tirer profit des outils et de la technologie afin d'accroître leur productivité et de travailler avec plus d'efficience. Nous avons aussi renforcé nos communications avec les employés, en offrant le contexte entourant les décisions d'affaires afin d'encourager la transparence, la compréhension et l'engagement des employés.

L'approche d'Agricorp en matière de rémunération est prudente, mais elle doit demeurer pertinente pour attirer, retenir et motiver le personnel de talent. Nous continuons d'aligner notre politique de rémunération afin qu'elle respecte le cadre de rémunération du secteur public du gouvernement provincial.

D'après le sondage le plus récent sur l'engagement des employés, la main-d'œuvre d'Agricorp continue de maintenir un degré élevé d'engagement envers l'organisation. Des améliorations importantes ont été notées en ce qui a trait à l'efficacité de l'organisation, de la haute direction et des communications.

Demeurer ouvert et transparent

En vertu de la Directive sur les données ouvertes de l'Ontario qui est entrée en vigueur le 1er avril 2016, Agricorp doit mettre à la disposition du public un inventaire des ensembles de données que nous créons, recueillons ou gérons. Cette exigence appuie l'engagement du gouvernement d'améliorer la transparence, la reddition des comptes et l'ouverture. Dans le cadre de cette directive, Agricorp divulguera les données que nous créons, recueillons ou gérons sous forme de données ouvertes, sauf si elles font l'objet d'une exemption pour des motifs d'application de la loi, de protection des renseignements personnels, de sécurité, de confidentialité ou de secret commercial. Agricorp a affiché un inventaire des ensembles de données en septembre et l'organisme actualisera continuellement cet inventaire.

Les employés d'Agricorp comprennent l'industrie agricole et son importance, et se sont engagés à aider les producteurs ontariens.

Faire en sorte qu'il soit plus facile de faire affaire avec Agricorp

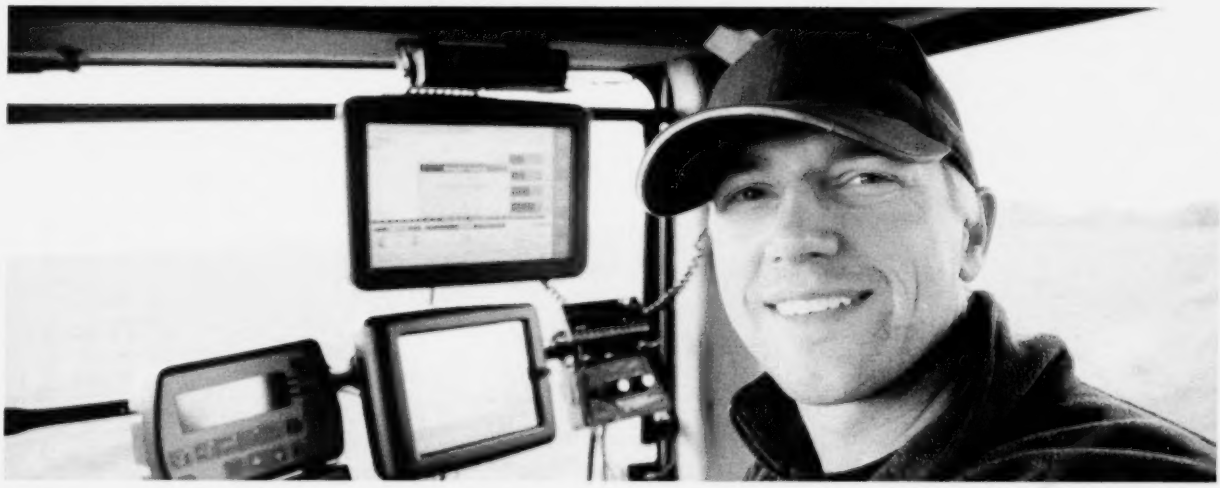

Les clients se tournent de plus en plus vers des options de service commodes, comme les services en ligne, le dépôt direct et les notifications par courrier électronique. Nous expliquons ces options et en faisons la promotion lors de réunions et d'expositions agricoles.

Nous continuons d'améliorer et de promouvoir les options de service qui réduisent la charge administrative imposée aux producteurs, afin qu'il soit plus facile pour eux de faire affaire avec nous. Des services commodes tels que les transactions en ligne, les notifications par courrier électronique et le dépôt direct permettent aux clients de consacrer plus de temps à leurs activités agricoles et moins de temps aux formalités administratives. La documentation de programme axé sur le client et une sensibilisation efficace aident les producteurs à comprendre les programmes et à prendre des décisions éclairées concernant leurs besoins en matière de gestion des risques.

Utilisation accrue des options de service commodes

Durant l'été, nous avons fait la promotion d'options de service commodes pour sensibiliser davantage les producteurs aux différentes façons d'améliorer l'expérience client. Pour ce faire, nous avons fait appel à notre site Web, aux envois postaux destinés aux clients, aux annonces dans les revues agricoles, aux appels téléphoniques personnels et aux entretiens lors d'expositions agricoles, et notre campagne de sensibilisation a été efficace.

Plus de 12 000 paiements de programme, soit environ la moitié de la totalité des paiements, ont été versés par voie électronique; les clients ont pu recevoir leurs paiements trois à cinq jours plus tôt que par la poste.

En outre, plus de 8 000 clients et agents sont maintenant inscrits aux services en ligne, ce qui représente une augmentation de 12 p. 100 par rapport à l'an dernier. Les utilisateurs inscrits peuvent visiter notre site Web pour soumettre des formulaires, déclarer des superficies et consulter leurs documents de programme, comme les avis de renouvellement, les factures et les relevés de paiement. Au printemps 2016, un nombre record de producteurs ont déclaré en ligne leurs superficies ensemencées de céréales et d'oléagineux, une augmentation de 16 p. 100 par rapport à l'année précédente. La déclaration en ligne des superficies a été élargie à 22 régimes d'assurance. Les clients qui ont déclaré leurs superficies en ligne ont indiqué qu'ils appréciaient la commodité de la déclaration des superficies en tout temps et la convivialité de l'outil en ligne.

Des renseignements utiles sur les programmes

Nous avons continué de simplifier nos documents imprimés pour aider les producteurs à comprendre nos programmes, ainsi que leurs responsabilités et les options qui s'offrent à eux. Le recours au langage clair, aux techniques de rédaction claire et à la conception efficace des documents et des formulaires de programme a facilité la participation des producteurs et a appuyé le traitement opportun des transactions de programme, y compris les paiements.

En 2016, les participants au programme Agri-stabilité ont pu accéder aux versions préremplies de leur formulaire de fin d'exercice et de demande de paiement et de leur État A trois mois plus tôt que lors des années précédentes. Ceci a permis aux clients dont la clôture de l'exercice financier ne correspond pas à l'année civile de remplir et de soumettre leurs rapports plus tôt, grâce à l'utilisation de formulaires préremplis comparativement à des formulaires vierges. Les formulaires préremplis permettent de s'assurer que l'information est exacte et accélère le traitement des dossiers. Ces deux formulaires sont disponibles en ligne, ou en version imprimée qui est envoyée par la poste.

Au début de 2017, Agricorp a lancé un relevé de paiement remanié pour les programmes suivants : Agri-stabilité, PGR : céréales et oléagineux et PAGR : produits horticoles comestibles. Les nouveaux relevés sont clairs, faciles à comprendre et ont une présentation uniforme d'un programme à l'autre. Le fait d'avoir des renseignements détaillés au même endroit pour tous les programmes permet aux producteurs de trouver et de comprendre plus facilement le calcul de leurs paiements. Avec le temps, ce nouveau format sera étendu à l'Assurance-production.

Sensibilisation efficace des clients

Lors d'un exercice marqué par de mauvaises conditions météorologiques et des conditions de marché défavorables, la sensibilisation des clients est essentielle pour rappeler à ces derniers le fonctionnement des programmes et la manière dont Agricorp peut les aider. Nous utilisons de multiples canaux de communication pour tenir les producteurs informés de leurs options de programme pour qu'ils puissent faire des choix éclairés concernant leurs besoins en matière de couverture d'assurance.

Agricorp participe annuellement à plus de 100 réunions de producteurs et expositions agricoles, où ses employés rencontrent les producteurs pour discuter des enjeux qui leur tiennent à cœur.

En 2016, nous avons publié plusieurs communiqués sur agricorp.com avec des conseils sur des sujets variés, de l'obtention d'une couverture appropriée et de la déclaration facile des superficies, à des suggestions sur la manière de composer avec des cultures en état de stress. Nous avons renouvelé nos mises à jour dans les revues agricoles, en faisant appel à des aides visuelles et à des scénarios réels pour engager les clients, promouvoir des options de service commodes et renforcer l'importance de faire correspondre les risques auxquels sont exposées les exploitations agricoles aux programmes que nous offrons.

Agricorp participe annuellement à plus de 100 réunions de producteurs et expositions agricoles, où ses employés rencontrent les producteurs pour discuter des enjeux qui leur tiennent à cœur. Nous avons lancé un nouvel outil interactif dans le cadre d'une exposition agricole, grâce auquel les producteurs pouvaient comparer leurs rendements aux rendements moyens du comté, faire correspondre les risques auxquels sont exposées leur exploitation agricole en fonction de leur production, et apprendre des façons plus faciles de faire affaire avec Agricorp.

Être prêt à exécuter

Être prêt à exécuter signifie faire preuve de souplesse et savoir s'adapter aux besoins du gouvernement provincial et de l'industrie que nous servons. Nous avons pour objectif de nous assurer que les programmes et les services que nous offrons aujourd'hui et dans l'avenir répondront aux besoins changeants de l'agriculture. Nous accomplissons cela en établissant des liens avec les gouvernements et avec l'industrie au moment de travailler sur le développement de programmes et sur les améliorations à apporter à ceux-ci. Durant l'exercice 2016-17, nous avons collaboré étroitement avec l'industrie afin d'améliorer nos régimes d'assurance et d'en assurer la pertinence dans un environnement en constante évolution.

Couverture additionnelle pour les régimes d'assurance pour les fruits de verger et les raisins

Nous avons toujours offert une couverture d'assurance pour les fruits, mais pas pour tous les arbres fruitiers et les vignes. Étant donné que la santé des arbres et des vignes est vitale pour un fruiticulteur, nous avons travaillé avec le MAAARO et les groupements de producteurs spécialisés pour introduire de nouvelles options de couverture pour les régimes d'assurance pour les fruits de verger et les vignes. À compter de 2017, les arbres à fruits tendres sont maintenant couverts pour la première fois sans coûts supplémentaires pour le producteur, égalant la couverture déjà en place pour les pommiers et les vignes. En outre, les producteurs de pommes, de raisins et de fruits tendres ont maintenant la possibilité de souscrire une couverture additionnelle pour tous les arbres fruitiers et les vignes, et ils peuvent assurer les arbres et les vignes dans la première campagne agricole après la plantation.

Couverture distincte pour les pêches et les nectarines

Pendant plusieurs années, les nectarines étaient couvertes en vertu du régime d'Assurance-production pour les pêches, puisque nous ne disposions que de données limitées et que les producteurs avaient démontré peu d'intérêt à avoir un régime d'assurance distinct. Avec l'augmentation de la production de nectarines, Agricorp offre maintenant une couverture de catégorie distincte pour les nectarines et les pêches afin de mieux refléter le prix et les profils de risque de chaque produit agricole, ce qui permet d'offrir une couverture plus personnalisée aux producteurs.

Nous continuons d'améliorer la couverture d'assurance offerte aux fruiticulteurs, puisque nous reconnaissons que la santé des arbres et des vignes et la couverture durant la première année après la plantation sont vitales pour les activités commerciales des producteurs.

Une couverture améliorée pour les cultures fourragères aide les producteurs

Offrir une couverture d'assurance satisfaisante pour les cultures fourragères est un défi à l'échelle mondiale. Pour procéder à l'examen du régime d'assurance de précipitation pour les cultures fourragères, Agricorp a travaillé en étroite collaboration avec le MAAARO et avec les organismes suivants : Beef Farmers of Ontario, Dairy Farmers of Ontario, l'Ontario Forage Council, la Fédération de l'agriculture et l'Association pour l'amélioration des sols et des récoltes de l'Ontario. Le régime d'assurance a été amélioré au cours de l'exercice 2014-15 afin d'offrir une couverture sur mesure plus complète qui répond mieux aux besoins des producteurs. Le régime d'assurance couvre à la fois le manque de précipitations durant la saison de croissance et les pluies excessives durant les périodes de récolte.

Comme la plupart des régions de la province ont connu des conditions sèches en 2016, les améliorations apportées au régime d'assurance ont été mises à l'épreuve pour la première fois. Le régime d'assurance a répondu aux attentes comme prévu, et les producteurs touchés ont été indemnisés plus adéquatement qu'ils l'auraient été en vertu de l'ancien régime d'assurance. En 2016, les producteurs ontariens de cultures fourragères ont touché 10,9 millions de dollars en paiements de programme; de ce montant, 7,3 millions de dollars ont été versés relativement au manque de précipitations. Ceci représente le paiement le plus élevé à ce jour dans le cadre du régime d'assurance de précipitation pour les cultures fourragères.

Des changements récents au régime d'assurance de précipitation pour les cultures fourragères ont permis de constater que le régime d'assurance a répondu aux besoins et est venu en aide aux producteurs touchés par les conditions sèches en 2016.

Agricorp a rencontré les intervenants de l'industrie en vue d'évaluer le rendement du régime d'assurance en 2016. Bien que le régime d'assurance amélioré ait mieux fonctionné que prévu, et qu'il ait offert une couverture plus pertinente contre les conditions sèches, les commentaires des intervenants ont indiqué le besoin accru de promotion, d'éducation et de clarté relativement aux options de couverture et des avantages du régime d'assurance. Un grand nombre de producteurs ont sous-estimé la valeur de leurs cultures fourragères, n'assurant que 67 p. 100 de la valeur maximale. Compte tenu de ces constats, Agricorp s'est engagé à travailler étroitement avec les intervenants et le MAAARO afin de sensibiliser davantage les producteurs au régime d'assurance de précipitation pour les cultures fourragères et d'étendre le niveau de connaissances du régime d'assurance.

Améliorations à l'Assurance-production entreprises en 2015 et maintenant complétées

Lors du dernier exercice, nous avons communiqué les améliorations à l'Assurance-production en cours pour le concombre de transformation, l'avoine, l'orge, le haricot adzuki et l'indemnité de superficie non ensemencée. En étroite collaboration avec les intervenants afin de veiller à ce que les changements reflètent les pratiques courantes au sein de l'industrie, nous avons complété les améliorations suivantes pour la campagne agricole 2016 :

- Nouvelles caractéristiques pour le concombre de transformation récolté mécaniquement couvert en vertu du régime d'assurance pour le régime de transformation, ce qui en accroît la pertinence et la valeur aux yeux de l'industrie.
- Nouveaux régimes d'assurance particuliers pour l'avoine, l'orge et le haricot adzuki, permettant aux producteurs de choisir une couverture répondant davantage à leurs besoins.
- Indemnité de superficie non ensemencée améliorée, qui indemnise les producteurs qui ne sont pas en mesure de planter leurs cultures en raison des conditions météorologiques ou d'autres risques assurés (les producteurs qui participent à l'Assurance-production et au PGR peuvent maintenant choisir leur culture dominante chaque année, ce qui leur permet de souscrire une couverture plus pertinente pour leurs activités agricoles)

Nous avons continué d'actualiser le régime d'assurance pour le concombre de transformation afin de répondre aux besoins des producteurs et aux changements au sein de l'industrie.

Nous avons collaboré étroitement avec l'Ontario Processing Vegetable Growers pour nous assurer de comprendre clairement les changements, de les mettre en œuvre et de les communiquer aux clients.

Changements continus au régime d'assurance pour le concombre de transformation

L'industrie du concombre de transformation en Ontario a connu des changements durant l'exercice 2016-17. Pour le concombre de transformation, le contrat négocié pour la campagne agricole 2017 a fait passer la responsabilité liée à l'ensemencement, la récolte et la livraison du transformateur au producteur. Cela a éliminé de ce fait un certain nombre de changements apportés au régime d'assurance pour la campagne 2016. Agricorp a travaillé rapidement afin d'aligner les mises à jour du régime d'assurance sur les changements au sein de l'industrie en 2017. Parmi ces changements, on compte le rétablissement des remises de prime/surprimes pour les producteurs et le retrait de l'indemnité liée au coût des semences et de l'indemnité de superficie omise pour les transformateurs. Nous avons collaboré étroitement avec l'Ontario Processing Vegetable Growers pour nous assurer de comprendre clairement les changements, de les mettre en œuvre et de les communiquer aux clients.

La satisfaction des clients demeure élevée – 94 p. 100 des clients qui ont participé à notre sondage sur la satisfaction de la clientèle ont répondu que nous nous acquittons de nos activités aussi bien, ou encore mieux comparativement aux autres compagnies avec lesquelles ils font affaire.

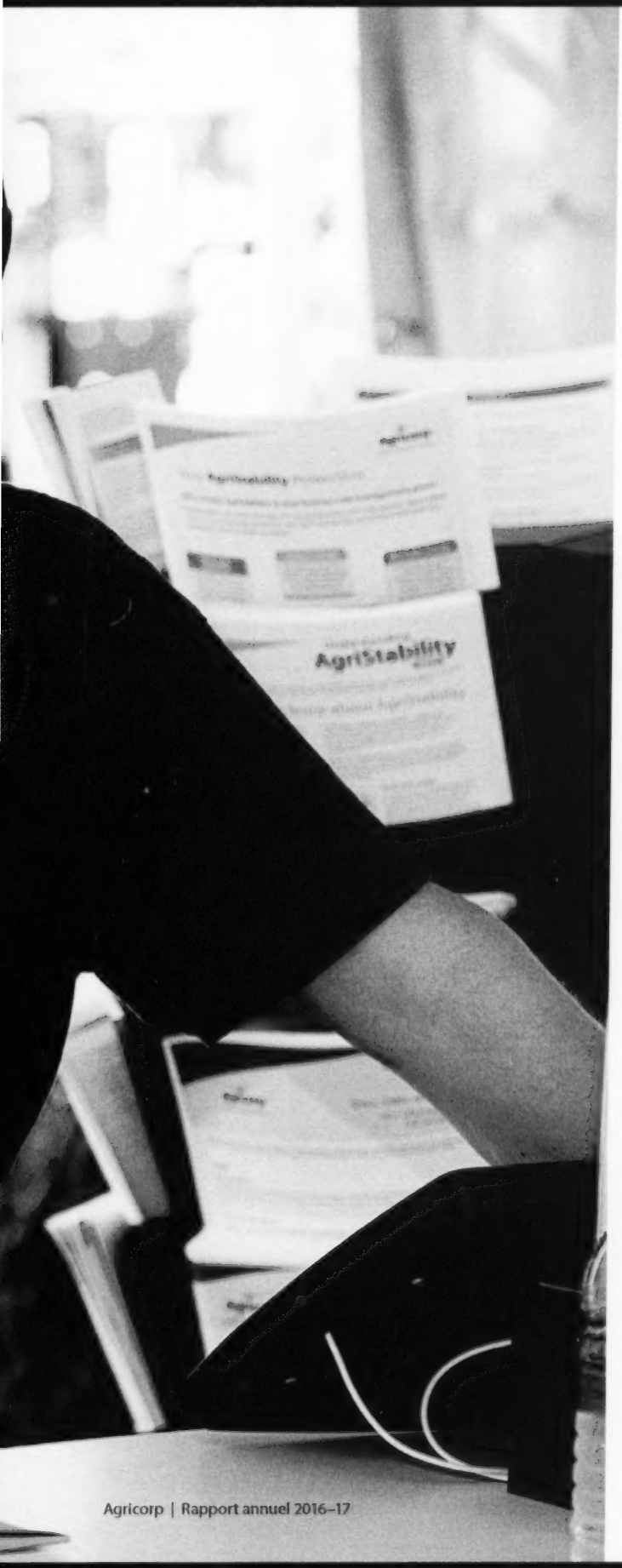

La satisfaction des clients atteint un niveau élevé

Chaque année, une société d'étude de recherche effectue un sondage détaillé auprès d'un certain nombre de clients d'Agricorp. Selon les résultats du plus récent sondage mené en janvier 2017, la satisfaction des clients d'Agricorp a augmenté depuis l'an dernier. Lorsqu'on leur a demandé de comparer Agricorp aux autres compagnies avec lesquelles ils font affaire, 94 p. 100 d'entre eux ont répondu que nous nous acquittons de nos activités aussi bien, ou encore mieux. Nos points forts sont les suivants : « exercer nos activités avec la plus grande intégrité », « réaliser les choses dans un délai raisonnable » et « bien faire les choses la première fois ».

Les clients sont également satisfaits des programmes que nous exécutons. Les résultats du sondage indiquent que les programmes fonctionnent et qu'ils ajoutent de la valeur à leurs activités. La grande majorité des clients croient que les programmes stabilisent leur revenu et leur donnent la confiance nécessaire pour investir dans des améliorations, et cette proportion atteint 80 p. 100 dans le cas de l'Assurance-production.

Ces solides résultats illustrent bien les améliorations que nous avons apportées à notre service à la clientèle et la priorité que nous accordons à la qualité. Les employés d'Agricorp sont fortement engagés envers l'agriculture ontarienne et les producteurs que nous servons. Maintenir ces résultats constituera un défi – mais après 20 années à établir un lien entre les producteurs et les programmes, nous serons prêts.

Objectifs et résultats de rendement pour l'exercice 2016-17

Objectif	Résultat
Obtenir une note de classement globale constamment élevée pour le service à la clientèle et égale à la moyenne des trois dernières années.	En ce qui concerne le sondage 2017 sur la satisfaction de la clientèle, la note de classement pour l'ensemble des activités d'Agricorp se situait à 3,61*, une note supérieure à la moyenne de 3,60* des trois dernières années.
Traiter 95 % des fichiers du programme Agri-stabilité avant le 15 décembre 2016.	Agricorp a traité 95 % des fichiers du programme Agri-stabilité 2015 avant le 7 décembre 2016.
Traiter 95 % des demandes d'indemnisation de l'Assurance-production dans les 30 jours civils suivant la réception des renseignements nécessaires.	Agricorp a traité 98 % des demandes d'indemnisation de l'Assurance-production dans les 30 jours civils.
Traiter 95 % des paiements du PRG dans les 60 jours suivant la réception des renseignements nécessaires.	Agricorp a traité 99 % des paiements du PGR : céréales et oléagineux, 99 % des paiements du PGR pour le bétail et 99 % des paiements du PAGR : produits horticoles comestibles dans les 60 jours suivant la réception des renseignements nécessaires.
Fournir un traitement de qualité des fichiers du programme Agri- stabilité en réduisant le nombre de modifications de 2 % par rapport à l'année de programme précédente.	Le nombre de modifications des fichiers du programme Agri-stabilité pour l'année de programme 2014 a reculé de 25 %, à raison de 101 modifications par rapport à 134 modifications pour l'année de programme 2013.
Fournir un traitement de qualité des fichiers de l'Assurance-production à raison d'un taux d'erreur de paiement inférieur à 2 %.	Le taux d'erreur dans le traitement des fichiers d'Assurance-production était de 0 %.
Fournir un traitement de qualité des fichiers du PGR à raison d'un taux d'erreur de paiement inférieur à 2 %.	Le taux d'erreur dans le traitement des fichiers du PGR était inférieur à 1 %.
Déposer les attestations annuelles du président et du directeur général, au besoin, dans le respect des lois, politiques et directives applicables.	Agricorp a revu ses processus de surveillance de la conformité. Agricorp a déposé les attestations annuelles du président et du directeur général pour l'exercice 2016-17 le 29 mars 2017, à la demande du gouvernement de l'Ontario et dans le respect de la Directive concernant les organismes et les nominations.

Objectif	Résultat
Soumettre au ministre, au plus tard le 1er mars 2017, un plan d'activités triennal, qui comprend un plan budgétaire et un plan de gestion des risques.	Le plan d'activités 2017-20 d'Agricorp a été soumis au ministre le 27 février 2017.
Fournir des rapports opérationnels et des rapports financiers éclairés et équilibrés au MAAARO sur une base trimestrielle.	Les rapports opérationnels et les rapports financiers ont été fournis au ministère sur une base mensuelle et trimestrielle.
Remettre le rapport annuel au ministre dans les 120 jours suivant la fin de l'exercice financier d'Agricorp.	Le rapport annuel 2015-16 d'Agricorp a été remis au ministre le 27 juillet 2016, 118 jours suivant la fin de l'exercice.
S'assurer qu'un cadre de contrôle de vérification complet fait l'objet d'une surveillance annuelle par le conseil d'administration d'Agricorp.	Le cadre de contrôle de vérification annuelle a été élaboré, mis en œuvre et il fait l'objet d'une surveillance.
Obtenir une note de classement moyenne de 3,50 ou plus pour le programme Assurance-production, dans le cadre du sondage sur la satisfaction de la clientèle.	Dans le cadre du sondage 2017 sur la satisfaction de la clientèle, une note de classement de 4,32 a été accordée à l'Assurance-production.**
Obtenir une note de classement moyenne de 3,50 ou plus pour le programme Agri-stabilité, dans le cadre du sondage sur la satisfaction de la clientèle.	Dans le cadre du sondage 2017 sur la satisfaction de la clientèle, une note de classement de 3,64 a été accordée à Agri-stabilité.**
Obtenir une note de classement moyenne de 3,50 ou plus pour le Programme de gestion des risques dans le cadre du sondage sur la satisfaction de la clientèle.	Dans le cadre du sondage 2017 sur la satisfaction de la clientèle, une note de classement de 3,81 a été accordée au Programme de gestion des risques.**

* Les résultats du sondage sur la satisfaction de la clientèle sont fondés sur une échelle allant de 1 à 5.

** L'efficacité des programmes actuels est fonction des politiques et de la conception des programmes et de leur exécution. Agricorp est chargé de l'exécution des programmes. Le ministère est responsable de l'élaboration des politiques et de la conception des programmes.

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers ci-joints et l'information financière que contient le rapport annuel ont été établis par la direction. Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. La direction est responsable de l'exactitude, de l'intégrité et de l'objectivité de l'information qu'ils contiennent. L'information financière retrouvée ailleurs dans le rapport annuel concorde avec l'information financière contenue dans les états financiers.

Les états financiers comprennent certains montants, comme une provision pour les indemnités, qui sont nécessairement fondées sur les meilleures estimations de la direction et sur un jugement prudent.

Pour s'acquitter de sa responsabilité quant à l'intégrité et à la fidélité des états financiers, la direction maintient des systèmes et des pratiques de contrôle financier et de gestion conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les opérations sont autorisées, que l'actif est protégé et que les dossiers appropriés sont tenus à jour. Les systèmes comprennent des politiques et des procédures officielles ainsi qu'une structure organisationnelle qui prévoit une délégation de pouvoirs et une séparation des responsabilités adéquates.

Il incombe au conseil d'administration de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités relativement à l'information financière et au contrôle interne. Le conseil tient régulièrement des réunions pour superviser les activités financières d'Agricorp et examine annuellement les états financiers.

Ces états financiers ont été audités par la vérificatrice générale de l'Ontario. La responsabilité de cette dernière consiste à exprimer une opinion à savoir si les états financiers donnent une image fidèle conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le rapport de l'auditeur, qui est présenté à la page suivante, décrit l'étendue de l'examen de la vérificatrice générale et son opinion.

Doug LaRose
Directeur général

Erich Beifuss
Directeur des finances

Le 22 juin 2017

Office of the Auditor General of Ontario
Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

À Agricorp
et au ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints d'Agricorp, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2017, et les états des résultats et des soldes des fonds, des gains et pertes de réévaluation et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'Agricorp au 31 mars 2017, ainsi que des résultats de son exploitation, de ses gains et pertes de réévaluation et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

20 Dundas Street West
Suite 1530
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-327-9862
tty 416-327-6123

20, rue Dundas ouest
bureau 1530
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-327-9862
ats 416-327-6123

www.auditor.on.ca

La vérificatrice générale adjointe,

Susan Klein, CPA, CA, ECA

Toronto (Ontario)
Le 22 juin 2017

État de la situation financière

Au 31 mars 2017, avec informations comparatives de 2016

(en milliers de dollars)	Fonds d'administration générale	Fonds d'Assurance-production	2017	2016
Actifs à court terme				
Trésorerie	5 232 $	37 530 $	42 762 $	23 492 $
Placements à court terme (note 5)	476	735 503	735 979	617 433
Débiteurs (note 4)	2 634	5 452	8 086	8 487
Fonds administrés (note 3)	111 193	–	111 193	91 865
Charges payées d'avance	650	–	650	670
Total des actifs à court terme	**120 185**	**778 485**	**898 670**	**741 947**
Placements à long terme (note 5)	–	108 856	108 856	247 723
Actif au titre des prestations constituées (note 11)	8 276	–	8 276	8 014
Immobilisations (note 6)	638	–	638	812
Actifs	**129 099 $**	**887 341 $**	**1 016 440 $**	**998 496 $**
Passif à court terme				
Créditeurs et charges à payer	5 466 $	216 $	5 682 $	14 143 $
Primes et revenus reportés (note 9)	3 778	16 889	20 667	27 411
Provisions pour indemnités	–	1 200	1 200	4 170
Fonds administrés (note 3)	111 193	–	111 193	91 865
Total du passif à court terme	**120 437**	**18 305**	**138 742**	**137 589**
Soldes des fonds				
Fonds non affectés	8 662	–	–	866 228
Fonds affectés	8 662	866 228	8 549	845 606
Total des soldes des fonds	**8 662**	**866 228**	**874 890**	**854 155**
Gains de réévaluation cumulés	–	2 808	2 808	6 752
Passif, soldes des fonds et gains de réévaluation cumulés	**129 099 $**	**887 341$**	**1 016 440 $**	**998 496 $**

Engagements et éventualités (note 12)

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Approuvés au nom du conseil d'administration

Murray Pofteous
Président du conseil d'administration

Harry Stoddart
Président, Comité des finances et de la vérification

État des résultats et des soldes des fonds

Exercice clos le 31 mars 2017, avec informations comparatives de 2016

(en milliers de dollars)	Fonds d'administration générale	Fonds d'Assurance-production	2017	2016
Revenus				
Financement – gouvernement provincial (note 8)	19 713 $	32 342 $	52 055 $	50 465 $
Financement – gouvernement fédéral (note 8)	19 516	48 508	68 024	65 143
Primes des producteurs	–	54 210	54 210	50 631
Services de consultation et autres services	852	–	852	844
Revenus de placements	52	16 918	16 970	18 284
Total des revenus	**40 133 $**	**151 978 $**	**192 111 $**	**185 367 $**
Charges				
Indemnités	– $	127 709 $	127 709 $	97 804 $
Réassurance (note 10)	–	3 641	3 641	3 699
Administration (note 15)	40 020	–	40 020	39 706
Créances irrécouvrables	–	6	6	44
Total des charges	**40 020 $**	**131 356 $**	**171 376 $**	**141 253 $**
Excédent des revenus par rapport aux charges	113	20 622	20 735	44 114
Soldes des fonds au début de l'exercice	8 549	845 606	854 155	810 041
Soldes des fonds à la fin de l'exercice	**8 662 $**	**866 228 $**	**874 890 $**	**854 155 $**

Opérations entre apparentés (note 13)

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

État des gains et pertes de réévaluation

Exercice clos le 31 mars 2017, avec informations comparatives de 2016

(en milliers de dollars)	2017	2016
Gains de réévaluation cumulés au début de l'exercice	**6 752 $**	**13 351 $**
(Pertes) non réalisées sur les placements	(3 010)	(5 653)
(Gains) réalisés reclassés à l'état des résultats et des soldes des fonds	(934)	(946)
Variation nette au cours de l'exercice	(3 944)	(6 599)
Gains de réévaluation cumulés à la fin de l'exercice	**2 808 $**	**6 752 $**

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2017, avec informations comparatives de 2016

(en milliers de dollars)	Fonds d'administration générale	Fonds d'Assurance-production	2017	2016
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement				
Excédent des revenus par rapport aux charges	113 $	20 622 $	20 735 $	44 114 $
Éléments n'exigeant pas de sorties de fonds				
(Gains) réalisés sur les placements	–	(934)	(934)	(946)
Amortissement des immobilisations	572	–	572	885
Total	**685**	**19 688**	**20 373**	**44 053**
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement				
Débiteurs	987	(586)	401	3 528
Charges payées d'avance	20	–	20	36
Actif au titre des prestations constituées	(262)	–	(262)	(1 035)
Créditeurs et charges à payer	(461)	(8 000)	8 461	8 161
Primes et revenus reportés	(215)	(6 529)	(6 744)	7 740
Provision pour indemnités	–	(2 970)	(2 970)	(71)
Total	**69**	**(18 085)**	**(18 016)**	**18 359**
Activités de placement				
Produit (achat) net de placements	1 993	15 318	17 311	(40 574)
Activités d'investissement en immobilisations				
Achats d'immobilisations	(398)	–	(398)	(559)
Augmentation de la trésorerie	2 349	16 921	19 270	21 279
Trésorerie au début de l'exercice	2 883	20 609	23 492	2 213
Trésorerie à la fin de l'exercice	**5 232 $**	**37 530 $**	**42 762 $**	**23 492 $**

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2017, avec informations comparatives de 2016

1. Nature des activités

La *Loi de 1996 sur AgriCorp* a établi Agricorp en tant que société d'État de l'Ontario sans capital-actions en date du 1er janvier 1997. À titre d'organisme du gouvernement de l'Ontario, Agricorp a pour mandat d'offrir des programmes gouvernementaux et non gouvernementaux de gestion des risques de l'entreprise à l'industrie agricole ontarienne au nom du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario (MAAARO). Ces programmes sont répartis comme suit :

Programme gouvernemental – Assurance-production

L'Assurance-production a été créée en 1966 et agit aux termes de la *Loi de 1996 sur l'assurance des produits agricoles*. Ce programme fournit aux producteurs une protection financière contre les baisses de rendement causées par des catastrophes naturelles touchant plus de 100 cultures commerciales en Ontario.

Programmes gouvernementaux – Autres programmes de gestion des risques de l'entreprise

Ces programmes, qui sont exposés en détail dans la note 3, sont administrés par Agricorp au nom du MAAARO et du gouvernement du Canada (« gouvernement fédéral »). Les règles concernant le versement des paiements aux clients sont déterminées par les programmes et aux termes des ententes officielles conclues avec Agricorp. Les fonds versés aux demandeurs admissibles par Agricorp dans le cadre de ces programmes proviennent du gouvernement de l'Ontario (« gouvernement provincial »), du gouvernement fédéral ou des deux, et ils sont détenus dans des comptes distincts des fonds administrés.

Autres

Agricorp est responsable de la prestation du Programme d'inscription des entreprises agricoles (« PIEA ») aux termes de la *Loi de 1993 sur l'inscription des entreprises agricoles et le financement des organismes agricoles*. En vertu d'un accord conclu avec le MAAARO, Agricorp a pour principales obligations de procéder à l'inscription des entreprises agricoles, de percevoir les droits d'inscription et, déduction faite des charges administratives, de verser les droits nets aux organismes agricoles agréés de l'Ontario.

Comme société d'État, Agricorp est exonérée de l'impôt sur le revenu.

2. Principales conventions comptables

a) Règles comptables

Les états financiers d'Agricorp ont été préparés par la direction selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public (« NCSP ») pour les gouvernements, telles qu'elles sont recommandées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public des Comptables professionnels agréés du Canada (« CPA Canada »). Agricorp a également choisi d'appliquer les normes des chapitres de la série 4200 pour les organismes sans but lucratif du secteur public.

Agricorp utilise la méthode de la comptabilité d'exercice pour la comptabilisation des revenus et des charges. Les revenus sont normalement constatés au cours de l'exercice pendant lequel ils sont gagnés et mesurables. Les charges sont constatées dès qu'elles sont engagées et mesurables, à la suite de la réception de biens et de services.

Agricorp a recours à la comptabilité par fonds, selon laquelle les activités liées à chaque programme sont comptabilisées dans des fonds distincts. Elle a recours au fonds d'administration générale pour comptabiliser tous les revenus et les charges administratifs, ainsi que toutes les activités non distinctes. Le Fonds d'Assurance-production sert à comptabiliser les activités propres à l'Assurance-production (se reporter à la note 1).

b) Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des immobilisations, de la façon suivante :

Mobilier et agencement	4 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels	2 ans
Améliorations locatives	5 ans

c) Avantages sociaux futurs des employés

Agricorp offre un régime de retraite à prestations déterminées et d'autres avantages sociaux futurs à presque tous les employés retraités et employés. Ces avantages sociaux futurs comprennent un régime de retraite et des congés de maladie accumulés.

i) Régime de retraite

Agricorp parraine un régime de retraite contributif agréé à prestations déterminées destiné à l'ensemble des employés à temps plein et certains employés à temps partiel admissibles, ainsi qu'un régime complémentaire de retraite à prestations déterminées pour les employés admissibles. Sauf indication contraire, l'information sur les régimes d'avantages sociaux postérieurs à l'emploi d'Agricorp est présentée sur une base consolidée.

Agricorp contribue aux régimes selon les cotisations des employés et un facteur déterminé par l'actuaire indépendant du régime. Le coût des prestations au titre des régimes de retraite à prestations déterminées est calculé par un actuaire indépendant selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les meilleures estimations de la direction concernant le rendement prévu des placements, le taux de croissance prévu des salaires et l'âge de retraite prévu des employés. Les actifs du régime de retraite sont évalués en fonction des justes valeurs actuelles et les redressements actuariels sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe d'employés.

ii) Congés de maladie accumulés

Agricorp offre des congés de maladie non acquis à tous les employés à temps plein et à temps partiel. Les employés ont droit à six jours de congé de maladie par an et peuvent accumuler jusqu'à 30 jours de congé de maladie non utilisés. Les employés ne sont pas rémunérés pour les congés de maladie non utilisés.

d) Comptabilisation des revenus

Aux termes du fonds d'administration générale, Agricorp comptabilise le financement gouvernemental à l'aide de la méthode du report. Le financement gouvernemental servant à l'achat d'immobilisations est reporté et amorti dans les résultats selon la même méthode que celle suivie pour les immobilisations connexes et aux taux correspondant à ceux de ces dernières. Le reste du financement gouvernemental est comptabilisé comme revenu lorsqu'il est reçu ou à recevoir si le montant à recevoir peut être raisonnablement estimé et si le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les revenus provenant des services de consultation et d'autres services sont comptabilisés au fur et à mesure que les services sont exécutés, que le recouvrement des créances pertinentes est probable et qu'il existe des éléments probants convaincants d'une telle entente.

Le financement gouvernemental dans le cadre de l'Assurance-production et les primes versées par les producteurs au titre de l'Assurance-production sont comptabilisés à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel les cultures sont récoltées. Les primes reçues pour les années futures sont inscrites à titre de primes et revenus reportés dans l'état de la situation financière.

e) Instruments financiers

Les instruments financiers d'Agricorp consistent en la trésorerie, les placements, les débiteurs, les créditeurs et les charges à payer.

Tous les instruments financiers sont comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, à moins que la direction ait choisi de comptabiliser les instruments financiers à leur juste valeur. La direction a choisi de comptabiliser les placements à court terme sous forme de dépôt à vue au coût après amortissement, qui se rapproche de la juste valeur, et de comptabiliser tous les autres placements à leur juste valeur. Les certificats de placement garanti (CPG) sont évalués au coût plus les intérêts courus, qui se rapprochent de la juste valeur.

Les variations de juste valeur non réalisées sont constatées dans l'état des gains et pertes de réévaluation jusqu'à ce qu'elles soient réalisées et ensuite transférées à l'état des résultats et des soldes des fonds.

Tous les actifs financiers sont soumis à un test de dépréciation sur une base annuelle. Lorsqu'une baisse de valeur est durable, le montant de la perte est comptabilisé dans l'état des résultats et des soldes des fonds. Tout gain ou perte non réalisé sur les placements est rajusté par l'intermédiaire de l'état des gains et pertes de réévaluation. Lorsqu'un actif est vendu, les gains et pertes non réalisés déjà constatés dans l'état des gains et pertes de réévaluation font l'objet d'une écriture de contrepassation et sont constatés dans l'état des résultats et des soldes des fonds.

Agricorp est tenue de classer les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie qui inclut trois niveaux d'information qui peut être utilisée pour évaluer la juste valeur :

Niveau 1 – Prix non ajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques;

Niveau 2 – Données observables ou corroborées, autres que les éléments du niveau 1, tels que les prix cotés pour des actifs ou des passifs semblables sur des marchés inactifs ou des données de marché pour pratiquement toute la durée des actifs ou des passifs; et

Niveau 3 – Données non observables soutenues par peu ou aucune activité sur des marchés et qui influent largement sur la juste valeur des actifs ou des passifs.

f) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformes aux NCSP exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés des actifs et des passifs et sur les informations relatives aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés des revenus et des charges au cours de l'exercice. Les estimations et hypothèses sont utilisées principalement pour la valeur comptable des débiteurs, des immobilisations, des créditeurs et charges à payer, des primes et revenus reportés, de la provision pour indemnités et de l'actif au titre des prestations constituées. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

g) Provision pour indemnités

La provision pour indemnités représente l'estimation par la direction du coût total des indemnités d'Assurance-production à régler à la fin de l'exercice. L'évaluation de cette provision comporte des incertitudes, puisque tous les renseignements nécessaires concernant les indemnités déclarées ne sont pas toujours disponibles à la date de clôture de l'exercice; par conséquent, des estimations sont faites au titre de la valeur de ces indemnités.

3. Fonds administrés

Agricorp effectue le traitement et le versement des paiements aux producteurs participant à des programmes de gestion des risques de l'entreprise et des programmes non liés à la gestion des risques de l'entreprise en matière d'agriculture. Ces programmes sont généralement administrés au nom du MAAARO à l'intention des producteurs ontariens et englobent les programmes conjoints Canada-Ontario, les programmes offerts par le gouvernement du Canada seulement, et ceux offerts par le gouvernement de l'Ontario seulement. Des ententes individuelles d'exécution de programmes sont en place pour chaque programme. Les paiements au titre des programmes sont calculés selon les exigences des programmes et les ententes d'exécution des programmes. Le financement est assuré par les gouvernements fédéral et/ou provincial et l'ensemble des fonds est réparti dans des comptes administrés par programme jusqu'au traitement des paiements aux producteurs.

Les fonds de ces programmes sont détenus dans des comptes bancaires canadiens, ou sous forme d'acceptations bancaires ou d'escomptes commerciaux et sont tous très liquides. Comme Agricorp administre uniquement ces programmes, les revenus ou les charges des programmes, ainsi que les débiteurs et créditeurs de ces programmes ne sont pas comptabilisés.

a) Agri-stabilité

Le programme Agri-stabilité a été établi en vertu du cadre stratégique *Cultivons l'avenir* à titre de continuation du programme canadien de stabilisation du revenu agricole. Agri-stabilité est en vigueur depuis 2007. Ce programme fournit aux producteurs agricoles une protection financière contre les baisses importantes des marges agricoles. Pour y participer, les producteurs doivent s'inscrire au programme et payer des frais administratifs et un droit d'inscription selon leur marge de référence pour les années précédentes précisées. Les producteurs doivent également soumettre un formulaire d'inscription qui comprend

leurs données de production et le revenu (ou perte) agricole déclaré aux fins de l'impôt sur le revenu.

Agri-stabilité est financé conjointement par les gouvernements fédéral et provincial à raison de 60 % et 40 % respectivement.

b) Programme de gestion des risques (« PGR »)

Le PGR aide les producteurs à compenser les pertes causées par la faiblesse des prix des produits agricoles et la variation des coûts de production. Le PGR est entièrement financé par le gouvernement provincial et constitue une avance sur la part des coûts du programme Agri-stabilité assumés par l'Ontario. Il réduit donc sa part des paiements au titre d'Agri-stabilité. Depuis janvier 2015, la participation à Agri-stabilité n'est plus une exigence en matière d'admissibilité au PGR. Le PGR comprend les régimes d'assurance suivants :

PGR : céréales et oléagineux (« PGR-CO »)

Le programme offre aux producteurs ontariens de céréales et d'oléagineux un soutien des prix propres à un secteur en fonction des coûts de production. Pour y participer, les producteurs doivent payer des primes, fournir un numéro d'identification de l'exploitation et participer à l'Assurance-production, si ce programme est offert pour leur culture.

PGR pour le bétail (« PGR-BÉT »)

Le programme comprend des régimes d'assurance individuels pour les bovins, les porcs, les moutons et les veaux. Le programme offre aux producteurs un soutien des prix propres à un secteur en fonction des coûts de production. Pour y participer, les producteurs doivent payer des primes et fournir un numéro d'identification de l'exploitation.

PGR – Programme d'autogestion des risques : produits horticoles comestibles (« PGR-PAGR »)

Selon les modalités du programme, les producteurs de produits horticoles comestibles déposent dans le compte du programme un pourcentage de leurs ventes nettes admissibles, et une somme est versée au compte par le gouvernement provincial. Les producteurs peuvent retirer des fonds pour les aider à couvrir des risques agricoles, comme une réduction des revenus ou des dépenses ou des pertes liées à l'exploitation de leur entreprise agricole. Pour y participer, les producteurs doivent effectuer un dépôt dans leur compte du PAGR et fournir un numéro d'identification de l'exploitation.

c) Programme de soutien additionnel général Canada-Ontario (« PSAG »)

Le Programme de soutien additionnel général Canada-Ontario a été créé aux termes de l'Accord de mise en œuvre Canada-Ontario et a pris fin le 31 mars 2008. Selon les modalités de l'accord, les producteurs qui participaient à Agri-stabilité et qui recevaient un paiement à ce titre étaient admissibles au versement d'une somme complémentaire calculée à l'aide d'un pourcentage fixe des prestations gouvernementales pour les années 2003 et 2004 du programme Agri-stabilité.

d) Programme de promotion et d'amélioration des vignobles (PPAV)

Le PPAV fournit un soutien financier aux producteurs de raisins afin de les aider à couvrir les coûts associés à l'amélioration de leur production de raisins de cuve. Agricorp a commencé à administrer ce programme au nom du MAAARO à partir du 1er avril 2015. Le PPAV est financé entièrement par le gouvernement provincial.

e) Programme d'aide à la promotion des vins de la Vintners Quality Alliance (VQA) (PAPV-VQA)

Le programme d'aide à la promotion des vins de la VQA offre des subventions afin d'aider les établissements vinicoles à investir dans la croissance de leurs activités de vente de vins de la VQA, y compris les activités de développement des marchés d'exportation et du tourisme. Agricorp a commencé à administrer ce programme au nom du MAAARO à partir du 1er avril 2015. Ce programme est financé entièrement par le gouvernement provincial.

f) Autres programmes

Agricorp administre, au nom du MAAARO et du gouvernement du Canada, plusieurs autres programmes dont certains tirent à leur fin. Ces programmes continuent d'être financés par le MAAARO et le gouvernement du Canada en conformité avec les ententes individuelles d'exécution pour chaque programme. Voici un exemple de ces programmes :

Programme d'inscription des entreprises agricoles (« PIEA »)

Conformément à la Loi de 1993 sur l'inscription des entreprises agricoles et le financement des organismes agricoles, il incombe à toutes les entreprises agricoles en Ontario qui déclarent un revenu agricole brut de 7 000 $ ou plus de s'inscrire au programme. En échange d'un droit d'inscription, les entreprises agricoles paient un taux d'imposition foncière réduit pour leur bien-fonds agricole (25 % par opposition à 100 %) et elles peuvent adhérer à un organisme agricole agréé de leur choix. Agricorp recueille le droit de l'entreprise agricole et le remet, moins des frais administratifs, à l'organisme agricole agréé choisi par celle-ci.

Le tableau suivant résume les transactions ayant trait aux fonds administrés :

(en milliers de dollars)	Solde d'ouverture en 2017	Financement fédéral	Financement provincial	Autres	Paiements	Solde de clôture en 2017
Agri-stabilité	73 018 $	45 940 $	23 085 $	9 649 $	(58 803) $	92 889 $
PGR-CO	256	–	36 335	(9)	(36 438)	144
PGR-BÉT	6 432	–	40 059	(1 383)	(40 195)	4 913
PGR-PAGR	8 879	–	21 070	223	(20 753)	9 419
PSAG	2 507	–	–	26	–	2 533
PPAV	306	–	1 868	65	(1 856)	783
PAPV-VQA	–	–	7 000	–	(7 000)	–
Autres programmes	467	–	4	45	(4)	512
Total	**91 865 $**	**45 940 $**	**140 006 $**	**14 795 $**	**(166 259) $**	**111 193 $**

(en milliers de dollars)	Solde d'ouverture en 2016	Financement fédéral	Financement provincial	Autres	Paiements	Solde de clôture en 2016
Agri-stabilité	65 946 $	24 714 $	10 017 $	9 521 $	(37 180) $	73 018 $
PGR-CO	203	–	56 978	16	(56 941)	256
PGR-BÉT	2 302	–	40 833	2 041	(38 744)	6 432
PGR-PAGR	6 731	–	21 238	3 622	(22 712)	8 879
PSAG	2 482	–	16	50	(41)	2 507
PPAV	–	–	2 000	(465)	(1 229)	306
PAPV-VQA	–	–	7 000	–	(7 000)	–
Autres programmes	945	–	1924	10	(2 412)	467
Total	**78 609 $**	**24 714 $**	**140 006 $**	**14 795 $**	**(166 259) $**	**91 865 $**

Les opérations figurant aux colonnes Autres dans les tableaux ci-dessus comprennent des éléments comme les droits et les primes payés par les producteurs, les trop-payés, ainsi que les variations aux débiteurs et aux créditeurs de programmes.

4. Débiteurs

Les débiteurs se composent principalement de montants dus par les gouvernements fédéral et provincial ainsi que par les producteurs.

(en milliers de dollars)	2017	2016
Financement – gouvernement fédéral	5 403 $	4 886 $
Financement – gouvernement provincial	1 408	1 751
Autres	1 411	1 980
	8 222	8 617
Moins : Provision pour créances douteuses	(136)	(130)
Total	**8 086 $**	**8 487 $**

5. Placements

Les lois limitent les placements d'Agricorp à des instruments très liquides de qualité supérieure, tels que les obligations fédérales et provinciales, les billets de dépôt émis par des institutions financières nationales et d'autres valeurs mobilières approuvées par le ministère des Finances.

a) Profil du portefeuille

(en milliers de dollars)	2017	2016
Court terme		
Province de l'Ontario	21 905 $	48 373 $
Autres gouvernements provinciaux	31 932	31 331
Services publics provinciaux	11 634	7 131
Institutions financières – dépôts détenus	195 775	252 277
Institutions financières – certificats de placement garanti / obligations	474 733	278 321
	735 979	617 433
Long terme		
Province de l'Ontario	11 507	33 044
Autres gouvernements provinciaux	39 358	73 580
Services publics provinciaux	22 514	34 400
Institutions financières	35 477	106 699
	108 856	247 723
Total	**844 835 $**	**865 156 $**

b) Échéances du portefeuille de placements

(en milliers de dollars)	2017	2016
Moins de 1 an	735 979 $	617 433 $
De 1 an à 3 ans	108 856	247 723
Total	**844 835 $**	**865 156 $**

c) Hiérarchie des justes valeurs

(en milliers de dollars)	Niveau	2017	2016
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1	195 775 $	252 277 $
Certificats de placement garanti	2	505 168	373 508
Obligations	1	143 892	239 371
Total		**844 835 $**	**865 156 $**

Il n'y a eu aucun transfert de placements entre les niveaux 1 et 2.

6. Immobilisations

(en milliers de dollars)	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette 2017	Valeur comptable nette 2016
Mobilier et agencements	1 218 $	1 215 $	3 $	6 $
Matériel informatique	4 235	3 669	566	532
Améliorations locatives	1 955	1 945	10	19
Logiciels	13 136	13 077	59	255
Total	**20 544 $**	**19 906 $**	**638 $**	**812 $**

7. Gestion des risques liés aux instruments financiers

a) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que des fluctuations dans les prix du marché auront une incidence sur la juste valeur des actifs et des passifs déclarés. Les facteurs du marché incluent trois types de risque : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque sur capitaux propres. Agricorp n'est pas exposée à un risque de change ou à un risque sur capitaux propres important, car la société ne conclut pas de transactions en devises étrangères ou ne détient pas d'instruments de capitaux propres.

Agricorp exerce ses activités dans les limites des directives de placement énoncées dans la loi, qui restreint les placements d'Agricorp à des instruments très liquides de qualité supérieure, tels que les obligations fédérales et provinciales, les billets de dépôt émis par des institutions financières nationales et d'autres valeurs mobilières approuvées par le ministère des Finances.

b) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt renvoie aux conséquences négatives des variations des taux d'intérêt sur la situation financière, les activités et les flux de trésorerie d'Agricorp.

Les fluctuations des taux d'intérêt ont une incidence directe sur l'évaluation de la valeur marchande du portefeuille de titres à revenu fixe d'Agricorp. Le rendement moyen des placements est de 2,20 % (2016 – 2,45 %). Les fluctuations des taux d'intérêt pourraient avoir un effet considérable sur la juste valeur des titres à revenu fixe. Bien que les placements soient généralement conservés jusqu'à l'échéance, cela pourrait entraîner des gains ou des pertes réalisés si les niveaux réels d'indemnités versées au titre de l'Assurance-production différaient de manière importante des niveaux attendus, et qu'une liquidation des placements à long terme s'avérait nécessaire pour répondre aux obligations de paiement. Aucun changement important par rapport à l'exercice précédent n'a été signalé relativement à l'exposition au risque ou aux politiques, procédures et méthodes utilisées pour mesurer les risques.

Les taux d'intérêt du portefeuille d'obligations d'Agricorp varient de 2,28 à 5,50 % (2016 – 2,28 à 5,50 %) et les obligations sont assorties d'échéances qui tombent entre juin 2017 et décembre 2018 (2016 – juin 2016 et décembre 2018). En date du 31 mars 2017, une variation de 1 % des taux d'intérêt, et en supposant que toutes les autres variables demeurent constantes, augmenterait ou diminuerait la valeur des obligations d'environ 1,6 million de dollars (2016 – 3,7 millions de dollars).

c) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que les autres parties à un instrument financier ne puissent exécuter leurs obligations contractuelles comme convenu. Agricorp est exposée au risque de crédit principalement en raison des soldes à recevoir du gouvernement fédéral, du gouvernement provincial et des producteurs, ainsi que de ses titres de placement. Agricorp est exposée à un risque de crédit relativement aux contrats de réassurance qui sont conclus avec des réassureurs. Afin de réduire ce risque au minimum, Agricorp conclut des conventions de réassurance avec un certain nombre de réassureurs et évalue leur situation financière en vue de réduire au minimum son exposition à des pertes importantes pouvant résulter de l'insolvabilité d'un réassureur. Généralement, les réassureurs doivent avoir au minimum la note financière « A- » fondée sur les agences de notation A.M. Best et Standard and Poor's. D'après son jugement professionnel, la direction fixe une limite pour établir le montant maximal de couverture qui peut être cédé en vertu d'un contrat de réassurance avec un seul réassureur.

Le risque de crédit encouru relativement aux soldes de débiteurs provient de la possibilité que les entités devant des sommes à Agricorp ne puissent remplir leurs obligations. Les possibilités de recouvrement sont révisées régulièrement et une provision pour créances douteuses est établie pour constater les risques de dépréciation qui ont été cernés.

Le risque de crédit encouru par Agricorp relativement aux titres de placement provient de ses positions en matière de dépôts à terme, de titres de créance de sociétés et d'obligations d'État. La loi restreint le type de placements que peut détenir Agricorp aux titres de créance canadiens de qualité supérieure et aux placements approuvés par le ministre des Finances, ce qui réduit considérablement le risque de crédit.

8. Financement – provincial et fédéral

a) Fonds d'Assurance production

Les primes des producteurs représentent une proportion de 40 % du financement total du programme Assurance-production. Les gouvernements fédéral et provincial financent le reste des primes à hauteur de 60 % et 40 % respectivement.

b) Fonds d'administration générale

Agricorp fournit des services administratifs selon le principe du recouvrement des coûts en vue de traiter et de verser des paiements aux producteurs inscrits à des programmes de gestion des risques de l'entreprise en matière d'agriculture. Les gouvernements fédéral et provincial ont accepté de partager les coûts de l'administration de l'Assurance-production, d'Agri-stabilité et du PSAG à hauteur de 60 % et de 40 % respectivement. Les coûts d'administration du PGR-CO, du PGR-BÉT, du PGR-PAGR, du PAFA, du PPAV et du PAPV-VQA sont financés par le gouvernement provincial.

9. Primes et revenus reportés

Les primes reportées sont les primes au titre de l'Assurance-production de 16,9 millions de dollars (2016 – 23,4 millions de dollars) reçues par Agricorp au cours de l'exercice considéré, et sont comptabilisés à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel les cultures sont récoltées. Les revenus reportés comprennent le financement de fonctionnement liés essentiellement à la valeur non amortie des immobilisations de 0,7 million de dollars (2016 – 0,8 million de dollars) et d'autres montants reportés de 3,1 millions de dollars (2016 – 3,2 millions de dollars).

10. Convention de réassurance

Agricorp gère un programme de réassurance permanent avec un certain nombre de compagnies d'assurance. Ce programme fait en sorte que les compagnies de réassurance couvrent les pertes au titre de l'Assurance-production selon les seuils négociés. Agricorp a signé des conventions de réassurance afin d'atténuer l'incidence d'un pourcentage fixe des pertes pour des indemnités d'Assurance-production de 2016 supérieures à 495 millions de dollars jusqu'à concurrence de 587 millions de dollars (campagne agricole 2015 – supérieures à 475 millions de dollars jusqu'à concurrence de 564 millions de dollars). Puisque les demandes d'indemnisation réelles pour la campagne agricole 2016 étaient inférieures au seuil minimal, aucun paiement de réassurance n'a été reçu par Agricorp.

Agricorp a signé en décembre 2016 une convention aux termes de laquelle elle a acheté des polices de réassurance auprès d'un certain nombre de compagnies d'assurance pour l'année de production 2017. Le montant de réassurance achetée en vertu de cette convention vise à atténuer l'incidence d'un pourcentage fixe des pertes se situant entre 19 % et 21 % de la responsabilité couverte (responsabilité maximale de 3,75 milliards de dollars) (2016 – 3,77 milliards de dollars).

11. Régime de retraite

Agricorp a mis en place un régime de retraite contributif à prestations déterminées et à participation obligatoire pour tous les employés à temps plein et les employés à temps partiel admissibles, ainsi qu'un régime complémentaire de retraite à prestations déterminées pour les employés admissibles. Les variations qui ont touché les régimes de retraite à prestations déterminées d'Agricorp au cours de l'exercice sont les suivantes :

(en milliers de dollars)	2017	2016
Obligation au titre des prestations constituées		
Solde au début de l'exercice	45 337 $	40 457 $
Coût des services rendus	2 557	2 342
Intérêts débiteurs	2 798	2 657
Cotisations salariales	1 438	1 447
Prestations versées	(1 545)	(3 026)
Perte actuarielle	146	1 460
Modification au régime	97	–
Solde à la fin de l'exercice	**50 828 $**	**45 337 $**
Actifs du régime		
Juste valeur au début de l'exercice	52 622 $	52 000 $
Rendement réel des actifs du régime	6 211	(170)
Cotisations patronales	2 513	2 371
Cotisations salariales	1 438	1 447
Prestations versées	(1 545)	(3 026)
Juste valeur à la fin de l'exercice	**61 239 $**	**52 622 $**
Situation de capitalisation		
Excédent du régime	10 411 $	7 285 $
(Gain actuariel) perte actuarielle non amorti(e)	(2 135)	729
Actif au titre des prestations constituées	**8 276 $**	**8 014 $**

Les hypothèses actuarielles clés adoptées afin d'évaluer les obligations au titre des prestations constituées d'Agricorp sont les suivantes :

	2017 %	2016 %
Taux d'actualisation servant à déterminer l'obligation au titre des prestations constituées	6,00	6,00
Taux d'actualisation servant à déterminer le coût des prestations	6,00	6,00
Taux de rendement prévu à long terme des actifs du régime	6,00	6,00
Taux de croissance des salaires	3,25	3,25

La charge nette du régime de prestations d'Agricorp se présente comme suit :

(en milliers de dollars)	2017	2016
Coût des services rendus au cours de l'exercice	2 557 $	2 342 $
Intérêts débiteurs	2 798	2 657
Rendement prévu des actifs du régime	(3 233)	(3 405)
Amortissement d'une perte non constatée	44	(269)
Modification au régime	97	–
Charge nette du régime de prestations	**2 263 $**	**1 325 $**

Le pourcentage de la juste valeur totale des actifs du régime par catégories est le suivant :

Type de titre	2017 %	2016 %
Actions canadiennes	30,5	29,0
Actions américaines	18,6	18,5
Actions internationales	11,6	11,5
Obligations	28,8	29,1
Titres immobiliers	8,9	10,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1,6	1,9
Valeur totale du régime	**100,0**	**100,0**

Un conseiller en placements externe gère les placements détenus par le régime de retraite. Le poste « Administration » de l'état des résultats et des soldes des fonds inclut la charge pour le régime de retraite, qui s'élève à 2,3 millions de dollars (2016 – 1,3 million de dollars).

L'évaluation actuarielle du régime de retraite la plus récente a été faite en date du 1er janvier 2017. À cette date, le régime avait un excédent actuariel de 7,4 millions de dollars sur la base de la continuité et présentait un déficit de solvabilité et de liquidation de 9,2 millions de dollars. Ces estimations ont été déterminées conformément aux dispositions de l'article 76 des règlements de la *Loi sur les régimes de retraite*, 1990 (Ontario). La prochaine évaluation actuarielle du régime de retraite doit être complétée au 1er janvier 2020.

12. Engagements et éventualités

a) Engagements

Agricorp a conclu plusieurs contrats de location pour des locaux à bureaux, pour la fourniture de données météorologiques et de stations météorologiques, ainsi que pour des services d'impression, le soutien relatif à l'ordinateur central et la location-exploitation de véhicules. Les loyers globaux minimaux pour les durées restantes de ces contrats de location sont les suivants :

(en milliers de dollars)	Siège social (note 13)	Autres	Total
2018	1 127 $	2 528 $	3 655 $
2019	1 153	1 760	2 913
2020	1 170	710	1 880
2021	1 189	454	1 643
2022	1 207	348	1 555
Années suivantes	5 025	1 469	6 494
Total	**10 871 $**	**7 269 $**	**18 140 $**

b) Éventualités

Dans le cours normal des activités, Agricorp peut refuser de verser un certain nombre de paiements d'indemnité ou de paiements de programme. Par conséquent, diverses revendications ou procédures ont été ou peuvent être intentées contre Agricorp. Agricorp ne s'attend pas à ce que les décisions concernant les litiges qui sont en cours ou qui font l'objet d'une revendication aient une incidence importante sur sa situation financière ou sur ses résultats d'exploitation.

13. Opérations entre apparentés

Agricorp a conclu plusieurs accords pour obtenir les services du MAAARO. Le coût des services administratifs, juridiques et d'audit interne s'est élevé à 0,2 million de dollars (2016 – 0,2 million de dollars). En outre, Agricorp loue les locaux de son siège social à la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier pour un coût total annuel de 1,1 million de dollars (2016 – 0,8 million de dollars). Agricorp a généré des revenus de 52,1 millions de dollars (2016 – 50,5 millions de dollars) auprès du MAAARO comme représentant sa part des primes d'Assurance-production et du financement de fonctionnement.

14. Rémunération des membres du conseil d'administration et divulgation des salaires

La rémunération totale des membres du conseil d'administration a été de 43 000 $ (2016 – 35 000 $). La *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public* oblige Agricorp à divulguer les noms des employés dont le salaire annuel est supérieur à 100 000 $. La divulgation complète des traitements pour Agricorp est incluse dans la liste intitulée « Divulgation pour 2017 en vertu de la Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public : Organismes de la Couronne », disponible sur le site Web du gouvernement de l'Ontario : https://www.ontario.ca/fr/page/divulgation-des-traitements-dans-le-secteur-public-2017-employes-de-tous-les-secteurs-et-employes-en

Pour l'année civile 2016, les montants réels payés aux cinq employés ayant les salaires annuels les plus élevés sont les suivants :

Nom	Poste	Rémunération	Avantages imposables
Beifuss, Erich	Directeur des finances	163 643 $	606 $
Fazil, Abbas	Directeur des Services d'architecture de TI	146 629	569
Jackiw, Randy	Directeur général[1]	184 631	10 880
LaRose, Doug	Directeur général	189 244	688
Sayer, Greg	Directeur principal des Services juridiques	155 739	602

L'avantage imposable accordé au directeur général se compose principalement d'un avantage imposable pour l'usage d'un véhicule qui est prévu dans les modalités de son contrat de travail, et qui constitue une « considération particulière admissible » en vertu des directives gouvernementales.

1. Depuis août 2015, le directeur général, Randy Jackiw, a accepté un détachement auprès du MAAARO, qui comprend un accord relatif au remboursement des coûts salariaux convenus. Ce détachement a pris fin le 17 février 2017, lorsque Randy Jackiw a accepté un poste permanent au MAAARO.

15. Administration

(en milliers de dollars)	2017	2016
Salaires et avantages sociaux	31 459 $	31 307 $
Matériel et entretien	2 471	2 420
Services de consultation et services professionnels	1 972	1 490
Installations	1 387	1 245
Amortissement	572	885
Frais de téléphone et frais postaux	787	865
Frais de bureau	590	684
Utilisation d'un véhicule et déplacements	582	565
Autres	200	245
Total	**40 020 $**	**39 706 $**

16. Chiffres correspondants de l'exercice précédent

Certains chiffres de l'exercice 2016 ont été reclassés afin de se conformer à la présentation de l'exercice considéré.

Pour nous joindre
1 888 247-4999
Téléc. : 519 826-4118
ATS : 1 877 275-1380
Formats accessibles disponibles
agricorp.com
contact@agricorp.com
Lundi au vendredi, de 7 h à 17 h

English version available
Agricorp Annual Report 2016-17 – ISSN 1715-7587 (Agricorp. Online)
Agricorp Rapport annuel 2016-17 – ISSN 1715-7595 (Agricorp. En ligne)

2017-07-18

Cultivons l'avenir 2

Ontario

Canada